

Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale

Brusselse Hoofdstedelijke Raad

Séance plénière  
du mercredi 30 novembre 1994

Plenaire vergadering  
van woensdag 30 november 1994

SEANCE DU MATIN

OCHTENDVERGADERING

SOMMAIRE

INHOUDSOPGAVE

	Pages
<b>PROJETS D'ORDONNANCE ET DE REGLEMENT:</b>	
Projet d'ordonnance contenant le deuxième ajustement du budget des Voies et Moyens de la Région de Bruxelles-Capitale pour l'année budgétaire 1994 (n <sup>os</sup> A-334/1 et 2 — 1994/1995)	151
Projet d'ordonnance contenant le deuxième ajustement du budget général des Dépenses de la Région de Bruxelles-Capitale pour l'année budgétaire 1994 (n <sup>os</sup> A-335/1 et 2 — 1994/1995)	151
Deuxième ajustement du budget administratif de la Région de Bruxelles-Capitale pour l'année budgétaire 1994 (n <sup>os</sup> A-336/1 et 2 — 1994/1995)	151
Projet de règlement contenant le deuxième ajustement du budget des Voies et Moyens de l'Agglomération de Bruxelles pour l'année budgétaire 1994 (n <sup>os</sup> A-337/1-2 et 3 — 1994/1995)	151
Projet de règlement contenant le deuxième ajustement du budget général des Dépenses de l'Agglomération de Bruxelles pour l'année budgétaire 1994 (n <sup>os</sup> A-338/1 et 2 — 1994/1995)	151
Deuxième ajustement du budget administratif de l'Agglomération de Bruxelles pour l'année budgétaire 1994 (n <sup>os</sup> A-339/1 et 2 — 1994/1995)	151
Projet d'ordonnance contenant le budget des Voies et Moyens de la Région de Bruxelles-Capitale pour l'année budgétaire 1995 (n <sup>os</sup> A-325/1-2 et 3 — 1993/1994)	151
Projet d'ordonnance contenant le budget général des Dépenses de la Région de Bruxelles-Capitale pour l'année budgétaire 1995 (n <sup>os</sup> A-330/1-2 et 3 — 1994/1995)	151
Budget administratif de la Région de Bruxelles-Capitale pour l'année budgétaire 1995 (n <sup>os</sup> A-331/1-2 et 3 — 1994/1995)	151

	Blz.
<b>ONTWERPEN VAN ORDONNANTIE EN VAN VERORDENING:</b>	
Ontwerp van ordonnantie houdende de tweede aanpassing van de Middelenbegroting van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest voor het begrotingsjaar 1994 (nrs. A-334/1 en 2 — 1994/1995)	151
Ontwerp van ordonnantie houdende de tweede aanpassing van de Algemene Uitgavenbegroting van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest voor het begrotingsjaar 1994 (nrs. A-335/1 en 2 — 1994/1995)	151
Tweede aanpassing van de administratieve begroting van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest voor het begrotingsjaar 1994 (nrs. A-336/1 en 2 — 1994/1995)	152
Ontwerp van verordening houdende de tweede aanpassing van de Middelenbegroting van de Agglomeratie Brussel voor het begrotingsjaar 1994 (nrs. A-337/1-2 en 3 — 1994/1995)	152
Ontwerp van verordening houdende de tweede aanpassing van de Algemene Uitgavenbegroting van de Agglomeratie Brussel voor het begrotingsjaar 1994 (nrs. A-338/1 en 2 — 1994/1995)	152
Tweede aanpassing van de administratieve begroting van de Agglomeratie Brussel voor het begrotingsjaar 1994 (nrs. A-339/1 en 2 — 1994/1995)	152
Ontwerp van ordonnantie houdende de Middelenbegroting van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest voor het begrotingsjaar 1995 (nrs. A-325/1-2 en 3 — 1993/1994)	152
Ontwerp van ordonnantie houdende de Algemene Uitgavenbegroting van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest voor het begrotingsjaar 1995 (nrs. A-330/1-2 en 3 — 1994/1995)	152
Administratieve begroting van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest voor het begrotingsjaar 1995 (nrs. A-331/1-2 en 3 — 1994/1995)	152

	Pages		Blz.
Projet de règlement contenant le budget des Voies et Moyens de l'Agglomération de Bruxelles pour l'année budgétaire 1995 (n <sup>os</sup> A-327/1 et 2 — 1993/1994)	151	Ontwerp van verordening houdende de Middelenbegroting van de Agglomeratie Brussel voor het begrotingsjaar 1995 (nrs. A-327/1 en 2 — 1993/1994)	152
Projet de règlement contenant le budget général des Dépenses de l'Agglomération de Bruxelles pour l'année budgétaire 1995 (n <sup>os</sup> A-326/1 et 2 — 1993/1994)	151	Ontwerp van verordening houdende de Algemene Uitgavenbegroting van de Agglomeratie Brussel voor het begrotingsjaar 1995 (nrs. A-326/1 en 2 — 1993/1994)	152
<b>INTERPELLATIONS JOINTES AUX BUDGETS :</b>		<b>AAN DE BEGROTINGEN TOEGEVOEGDE INTERPELLATIES :</b>	
— De M. Eric André à M. Rufin Grijp, Ministre de l'Economie, concernant « l'inertie du Gouvernement régional face à la problématique de délocalisation d'entreprises »	151	— Van de heer Eric André tot de heer Rufin Grijp, Minister belast met Economie, betreffende « de besluiteloosheid van de Hoofdstedelijke Regering in verband met de problematiek van de verhuizing van ondernemingen »	152
— De M. Alain Zenner à M. Rufin Grijp, Ministre de l'Economie, concernant « l'inertie du Gouvernement régional face à la problématique de délocalisation d'entreprises »	151	— Van de heer Alain Zenner tot de heer Rufin Grijp, Minister belast met Economie, betreffende « de besluiteloosheid van de Hoofdstedelijke Regering in verband met de problematiek van de verhuizing van ondernemingen »	152
— De M. Alain Adriaens à M. Vic Anciaux, Secrétaire d'Etat adjoint au Ministre des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures, concernant « le bilan en matière de politique de l'énergie »	151	— Van de heer Alain Adriaens tot de heer Vic Anciaux, Staatssecretaris toegevoegd aan de Minister belast met Financiën, Begroting, Openbaar Ambt en Externe Betrekkingen, betreffende « de balans inzake energiebeleid »	152
— De M. Serge de Patoul à M. Vic Anciaux, Secrétaire d'Etat adjoint au Ministre des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures, concernant « le déséquilibre et l'incohérence de la politique scientifique bruxelloise »	151	— Van de heer Serge de Patoul tot de heer Vic Anciaux, Staatssecretaris toegevoegd aan de Minister belast met Financiën, Begroting, Openbaar Ambt en Externe Betrekkingen, betreffende « het onevenwichtig en incoherent Brussels wetenschappelijk beleid »	152
Poursuite de la discussion générale conjointe. — <i>Orateurs :</i> M. Walter Vandebossche, Mme Annick de Ville de Goyet, MM. Victor Rens, Jan De Berlangée, Michel Lemaire, Mme Evelyne Huytebroeck, MM. Marc Cools, Alain Zenner, Alain Adriaens, Serge de Patoul, M. Jos Chabert, Ministre des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures	151	Voorzetting van de samengevoegde algemene bespreking. — <i>Sprekers :</i> de heer Walter Vandebossche, mevrouw Annick de Ville de Goyet, de heren Victor Rens, Jan De Berlangée, Michel Lemaire, mevrouw Evelyne Huytebroeck, de heren Marc Cools, Alain Zenner, Alain Adriaens, Serge de Patoul, de heer Jos Chabert, Minister belast met Financiën, Begroting, Openbaar Ambt en Externe Betrekkingen	152

PRESIDENCE DE M. EDOUARD POULLET, PRESIDENT  
VOORZITTERSCHAP VAN DE HEER EDOUARD POULLET, VOORZITTER

— La séance plénière est ouverte à 9 h 30.

De plenaire vergadering wordt geopend om 9 u. 30.

**M. le Président.** — Je déclare ouverte la séance plénière du Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale du mercredi 30 novembre 1994 (matin).

Ik verklaar de plenaire vergadering van de Brusselse Hoofdstedelijke Raad van woensdag 30 november 1994 (ochtend) geopend.

**PROJET D'ORDONNANCE CONTENANT LE DEUXIEME AJUSTEMENT DU BUDGET DES VOIES ET MOYENS DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 1994**

**PROJET D'ORDONNANCE CONTENANT LE DEUXIEME AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 1994**

**DEUXIEME AJUSTEMENT DU BUDGET ADMINISTRATIF DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 1994**

**PROJET DE REGLEMENT CONTENANT LE DEUXIEME AJUSTEMENT DU BUDGET DES VOIES ET MOYENS DE L'AGGLOMERATION DE BRUXELLES POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 1994**

**PROJET DE REGLEMENT CONTENANT LE DEUXIEME AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE L'AGGLOMERATION DE BRUXELLES POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 1994**

**DEUXIEME AJUSTEMENT DU BUDGET ADMINISTRATIF DE L'AGGLOMERATION DE BRUXELLES POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 1994**

**PROJET D'ORDONNANCE CONTENANT LE BUDGET DES VOIES ET MOYENS DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 1995**

**PROJET D'ORDONNANCE CONTENANT LE BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 1995**

**BUDGET ADMINISTRATIF DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 1995**

**PROJET DE REGLEMENT CONTENANT LE BUDGET DES VOIES ET MOYENS DE L'AGGLOMERATION DE BRUXELLES POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 1995**

**PROJET DE REGLEMENT CONTENANT LE BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE L'AGGLOMERATION DE BRUXELLES POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 1995**

**INTERPELLATIONS JOINTES AUX BUDGETS**

**INTERPELLATION DE M. ERIC ANDRE A M. RUFIN GRIJP, MINISTRE DE L'ECONOMIE, CONCERNANT «L'INERTIE DU GOUVERNEMENT REGIONAL FACE A LA PROBLEMATIQUE DE DELOCALISATION D'ENTREPRISES»**

**INTERPELLATION JOINTE DE M. ALAIN ZENNER CONCERNANT «L'INERTIE DU GOUVERNEMENT REGIONAL FACE A LA PROBLEMATIQUE DE DELOCALISATION D'ENTREPRISES»**

**INTERPELLATION DE M. ALAIN ADRIAENS A M. VIC ANCIAUX, SECRETAIRE D'ETAT ADJOINT AU MINISTRE DES FINANCES, DU BUDGET, DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DES RELATIONS EXTERIEURES, CONCERNANT «LE BILAN EN MATIERE DE POLITIQUE DE L'ENERGIE»**

**INTERPELLATION DE M. SERGE DE PATOUL A M. VIC ANCIAUX, SECRETAIRE D'ETAT ADJOINT AU MINISTRE DES FINANCES, DU BUDGET, DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DES RELATIONS EXTERIEURES, CONCERNANT «LE DESEQUILIBRE ET L'INCOHERENCE DE LA POLITIQUE SCIENTIFIQUE BRUXELLOISE»**

*Poursuite de la discussion générale  
conjointe des projets d'ordonnance,  
des projets de règlement, des budgets administratifs  
et des interpellations jointes aux budgets*

**ONTWERP VAN ORDONNANTIE HOUDENDE DE TWEDE AANPASSING VAN DE MIDDELENBEGROTING VAN HET BRUSSELSHOOFDSTEDELIJK GEWEST VOOR HET BEGROTINGSJAAR 1994**

**ONTWERP VAN ORDONNANTIE HOUDENDE DE TWEDE AANPASSING VAN DE ALGEMENE UITGAVENBEGROTING VAN HET BRUSSELSHOOFDSTEDELIJK GEWEST VOOR HET BEGROTINGSJAAR 1994**

**TWEEDE AANPASSING VAN DE ADMINISTRATIEVE  
BEGROTING VAN HET BRUSSELS HOOFDSTEDE-  
LIJK GEWEST VOOR HET BEGROTINGSJAAR 1994**

**ONTWERP VAN VERORDENING HOUDENDE DE  
TWEEDE AANPASSING VAN DE MIDDELENBE-  
GROTING VAN DE AGGLOMERATIE BRUSSEL  
VOOR HET BEGROTINGSJAAR 1994**

**ONTWERP VAN VERORDENING HOUDENDE DE  
TWEEDE AANPASSING VAN DE ALGEMENE  
UITGAVENBEGROTING VAN DE AGGLOMERATIE  
BRUSSEL VOOR HET BEGROTINGSJAAR 1994**

**TWEEDE AANPASSING VAN DE ADMINISTRATIEVE  
BEGROTING VAN DE AGGLOMERATIE BRUSSEL  
VOOR HET BEGROTINGSJAAR 1994**

**ONTWERP VAN ORDONNANTIE HOUDENDE DE  
MIDDELENBEGROTING VAN HET BRUSSELS  
HOOFDSTEDELIJK GEWEST VOOR HET BEGRO-  
TINGSJAAR 1995**

**ONTWERP VAN ORDONNANTIE HOUDENDE DE  
ALGEMENE UITGAVENBEGROTING VAN HET  
BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK GEWEST VOOR  
HET BEGROTINGSJAAR 1995**

**ADMINISTRATIEVE BEGROTING VAN HET BRUS-  
SELS HOOFDSTEDELIJK GEWEST VOOR HET  
BEGROTINGSJAAR 1995**

**ONTWERP VAN VERORDENING HOUDENDE DE  
MIDDELENBEGROTING VAN DE AGGLOMERA-  
TIE BRUSSEL VOOR HET BEGROTINGSJAAR 1995**

**ONTWERP VAN VERORDENING HOUDENDE DE  
ALGEMENE UITGAVENBEGROTING VAN DE AG-  
GLOMERATIE BRUSSEL VOOR HET BEGRO-  
TINGSJAAR 1995**

**AAN DE BEGROTINGEN TOEGEVOEGDE INTER-  
PELLATIES**

**INTERPELLATIE VAN DE HEER ERIC ANDRE TOT  
DE HEER RUFIN GRIJP, MINISTER BELAST MET  
ECONOMIE, BETREFFENDE «DE BESLUITELOOS-  
HEID VAN DE HOOFDSTEDELIJKE REGERING IN  
VERBAND MET DE PROBLEMATIEK VAN DE  
VERHUIZING VAN ONDERNEMINGEN»**

**TOEGEVOEGDE INTERPELLATIE VAN DE HEER  
ALAIN ZENNER BETREFFENDE «DE BESLUITE-  
LOOSHEID VAN DE HOOFDSTEDELIJKE REGE-  
RING IN VERBAND MET DE PROBLEMATIEK VAN  
DE VERHUIZING VAN ONDERNEMINGEN»**

**INTERPELLATIE VAN DE HEER ALAIN ADRIAENS  
TOT DE HEER VIC ANCIAUX, STAATSSECRE-  
TARIS TOEGEVOEGD AAN DE MINISTER BELAST  
MET FINANCIEN, BEGROTING, OPENBAAR AMBT  
EN EXTERNE BETREKKINGEN, BETREFFENDE  
«DE BALANS INZAKE ENERGIEBELEID»**

**INTERPELLATIE VAN DE HEER SERGE DE PATOUL  
TOT DE HEER VIC ANCIAUX, STAATSSECRE-  
TARIS TOEGEVOEGD AAN DE MINISTER BELAST  
MET FINANCIEN, BEGROTING, OPENBAAR AMBT  
EN EXTERNE BETREKKINGEN, BETREFFENDE  
«HET ONEVENWICHTIG EN INCOHERENT BRUS-  
SELS WETENSCHAPPELIJK BELEID»**

*Voortzetting van de samengevoegde algemene bespreking  
van de ontwerpen van ordonnantie,  
de ontwerpen van verordening,  
de administratieve begrotingen  
en van de aan de begrotingen toegevoegde interpellaties*

**M. le Président.** — Mesdames, Messieurs, l'ordre du jour appelle la poursuite de la discussion générale conjointe des projets d'ordonnance, des projets de règlement, des budgets administratifs et des interpellations jointes.

Dames en Heren, aan de orde is de voortzetting van de samengevoegde algemene bespreking van de ontwerpen van ordonnantie, de ontwerpen van verordening, de administratieve begrotingen en van de toegevoegde interpellaties.

Het woord is aan de heer Vandenbossche.

**De heer Walter Vandenbossche.** — Mijnheer de Voorzitter, na de lange dag van gisteren met besprekingen en kritiek is het niet gemakkelijk om in dit ochtendgloren boeiend te blijven over deze materie die door de buitenwereld zeer vaak als droog wordt omschreven, maar die eigenlijk de essentie uitmaakt van het Brussels beleid waarvan opnieuw de krachtlijnen in de begroting voor het komende jaar vastliggen.

Mijnheer de Minister, de voorbije vijf jaar hebt u reeds een aantal watertjes doorzwoomen. De eerste uitdaging waarvoor u in 1989 en 1990 stond, was dit Gewest een solide financiële organisatie te geven op basis van eigen inkomsten en van het financieringsmechanisme zoals zij waren vastgelegd in de financieringswet. U hebt deze taak op een degelijke wijze kunnen volbrengen. U was echter net nog niet op adem gekomen of u stond reeds voor wat ik noem «het monster van Loch Ness in Brussel», namelijk de uitdaging om de agglomeratie te saneren en de financiële warboel errond te ontwarren. Ook de schuldenberg van het openbaar vervoer en de MIVB kwam op u af. U en uw medewerkers moesten hun hersenen pijnigen om deze operatie tot een goed einde te brengen. Mijnheer de Minister, u slaagde ook in de saneringsoperatie van de Brusselse agglomeratie door eenvoudigweg en moedig uw verantwoordelijkheid op te nemen. Daarna stond u dan weer voor een zeer opmerkelijk fenomeen, de opmerkelijke daling van een belangrijke inkomstenbron, namelijk de successierechten. Deze rechten waren en blijven een hefboom tot financiële uitbouw van het Gewest, maar misschien hebben we te weinig rekening gehouden met de fiscale spijstechnologie van zoveel eigenaars, speculanten, advocatenkantoren en immobiëlnmaatschappijen die het mechanisme nog al snel doorhadden en via patrimoniumvennootschappen probeerden het Gewest financieel uit evenwicht te brengen. Ook op dit vlak ben ik een bevoorrechte getuige geweest van uw zwoegen en dat van uw medewerkers om nieuwe oplossingen te vinden.

Mijnheer de Minister, vandaag staat u misschien wel voor de moeilijkste uitdaging van uw «Brusselse loopbaan». Hoe zet men de Sint-Michielsakkoorden om in concrete begrotingscijfers? Het gaat hierbij om de overdracht van de provinciale bevoegdheden naar het Gewest, gekoppeld aan de overdracht van middelen naar de VGC, de COCOF en de Gemeenschappelijke Gemeenschapscommissie. Tegelijkertijd moet dan nog

eens de begroting van de Agglomeratie in deze van het Gewest worden geïntegreerd en als slagroom op de taart is er dan nog de saneringsoperatie bij de MIVB. Men zou voor minder buiten adem geraken. Nochtans heeft de Vlaming Chabert er noch zijn kalmte, noch zijn zin voor humor bij verloren. Mijnheer de Minister, vastberaden en consequent hebt u vastgehouden aan uw rigide begrotingstechniek, aan uw respect voor de Hoge Raad voor Financiën. Dit principe was de voorbije vier jaar uw leidraad en dat is zo gebleven. Ondanks het geroep en getier van onze liberale vrienden, die nog altijd niet hebben bewezen dat ze tot iets beters in staat zijn, bent u consequent de juiste keuzen blijven maken. De afgelopen weken hebt u er duidelijk voor gezorgd dat elke ontsparing werd vermeden. U hebt uw collega's verplicht met uw doelstellingen rekening te houden en dat u er niet van afgeweken bent, blijkt gewoonweg uit de cijfers: Kabinetten min 5,65 procent, Economie min 9,62 procent, Huisvesting min 17,66 procent, Externe Betrekkingen, uw eigen bevoegdheid — en dit bewijst dat een Minister consequent kan zijn met zijn principes —, min 21,75 procent. De door uw gehanteerde criteria zijn duidelijk: het weren van nieuwe initiatieven, het inschrijven van de nodige kredieten voor onafwendbare uitgaven, het inschrijven van kredieten voor wettelijke en reglementaire toelatingen, het inschrijven van ordonnanceringskredieten voor vastleggingen waarvoor in 1995 zal moeten worden betaald, het respecteren van de prioriteiten van het regeerprogramma. Mijnheer de Minister, u hebt het misschien niet met zoveel woorden gezegd, maar voor onze Raad is het duidelijk: u houdt het hoofd koel in de storm die uw collega's veroorzaken in het zicht van de komende verkiezingen. U hebt niet willen toegeven aan demagogie, u hebt de christen-democratische principes consequent toegepast. Ik durf vandaag in deze Raad te zeggen dat Minister Chabert als Vlaams christendemocraat een puik werkstuk heeft afgeleverd met als basis het eenvoudige principe dat men de moed moet hebben om zijn overtuiging in politieke daden om te zetten. En dat is iets anders dan wat de liberalen tot vandaag hebben verkocht.

**M. Paul Galand.** — Est-ce qu'il a fait cela aussi en tant que Bruxellois? Vous, vous avez dit Flamand et démocrate chrétien.

**De heer Walter Vandebossche.** — Waarom zou een christen-democraat en Vlaming geen Brusselaar zijn? Bewijs mij dat eens?

**M. Paul Galand.** — Je n'ai pas dit cela, j'ai dit: est-ce que...?

**De heer Walter Vandebossche.** — Maar ik stelde u een tegenvraag. Mag ik nu misschien verder spreken?

Mijnheer de Minister, ik wens mij vandaag aan te sluiten bij de oproep die u hebt gedaan toen u de begroting bekendmaakte. De federale Staat moet meer dan in het verleden een bijdrage leveren om Brussel zijn internationale en hoofdstedelijke rol te laten vervullen. Deze internationale en hoofdstedelijke rol van Brussel kan op verschillende wijzen worden gedefinieerd. Allereerst moet het openbaar vervoer op een adequate manier worden geregeld. Het Brussels Hoofdstedelijk Gewest mag niet in de huidige mate blijven opdraaien voor de organisatie van wat de bevoegde Minister het «verplaatsingsplan» of de «verplaatsingsmethodiek» noemt. In Brussel verplaatsen zich ook vele duizenden Vlamingen en Walen, die dus geen Brusselaars zijn, en met het federale niveau — en waarom ook niet met de andere Gewesten? — moet overleg worden gepleegd over een financiële tegemoetkoming op dit vlak.

Ik kom nu tot mijn opmerkingen inzake ruimtelijke ordening. Deze is op internationale maat gesneden. Immers, het

Brussels Hoofdstedelijk Gewest staat positief tegenover de inplanting van internationale instellingen, precies omdat dit de economie ten goede komt. Het Gewest moet daar evenwel de consequenties van dragen. Binnen onze grenzen zijn ook heel wat gewestelijke gebouwen en instellingen van onze Gemeenschappen gevestigd, wat eveneens een extra financiële inspanning vergt. Ik dring erop aan dat de Regering de andere verantwoordelijke beleidsniveaus stimuleert om hun verantwoordelijkheid hier op zich te nemen. Ik denk bijvoorbeeld aan het medefinancieren van het onderhoud van de Brusselse parken, monumenten en landschappen die het imago van onze stad verbeteren. Aan de internationale leefgemeenschap zou moeten worden gevraagd of wij dit alles alleen moeten blijven betalen.

Wat de Brusselse economie betreft, laat ik opmerken dat deze niet uitsluitend een Brussels etiket draagt. Ons Gewest is ook een pool voor Vlaanderen en Wallonië. Het is een draaischijf voor andere regio's. Ook in dit verband zou kunnen worden aangedrongen op een financiële return.

Met deze thema's overstijg ik uiteraard de beperkte interpretatie van de definitie van ons Gewest. Ik meen evenwel dat wij dit debat moeten durven aan te gaan. Mijnheer de Minister, hopelijk slaagt u erin om de federale Regering en de regio's voor een overleg ter zake rond de tafel te krijgen.

Over de andere beleidsdomeinen zal ik kort zijn. Ik sluit mij aan bij de opmerkingen van Collega Willame. Toch vraag ik aandacht voor enkele kleine, maar daarom niet minder belangrijke bekommelingen van mijn fractie.

Ten eerste, van de Minister-Voorzitter, en de Minister bevoegd voor Leefmilieu had ik graag antwoord op mijn vragen in verband met het dossier NV Fradis, in de volksmond beter gekend als het dossier Cora.

Collega's, waar wil de Regering met haar beleid in de toekomst naartoe? Ik vraag aan voornoemde Ministers, net zoals aan Minister Chabert, of zij de moed van hun overtuiging hebben. De Raad heeft onlangs een ordonnantie over het leefmilieu goedgekeurd. Deze is gekoppeld aan de ordonnantie op de stedebouw waardoor men in de praktijk pas werken kan uitvoeren zodra een vergunning is afgeleverd. Wat stellen wij nu echter vast? Met de instemming van de burgemeester van de gemeente Anderlecht gaat de NV Fradis wild te keer op ons grondgebied.

En er is meer. In het kader van het debat over het gewestelijke ontwikkelingsplan heeft de Gewestelijke Ontwikkelingscommissie een unaniem advies uitgebracht met het oog op de bestemmingswijziging van de gronden waarop de NV Fradis, met name Cora, nu aan het bouwen is. De ratio is duidelijk. Waarom zouden wij grondgebied ter beschikking stellen aan een distributiemaatschappij die vooral buiten Brussel diensten verleent, terwijl wij al zo weinig grondgebied kunnen toewijzen? Het wordt hoog tijd dat ook de Minister van Economie zich ter zake uitsprekt. De distributiemaatschappij waarvan sprake, levert bovendien voor 78 procent aan de grote ondernemingen en slechts minimaal aan de middenstand. Wat is de visie van de Minister van Economie?

Zal Minister Picqué nu eindelijk de beleidsmensen eraan herinneren dat het Gewestelijk Ontwikkelingsplan dergelijke juridische wantoestanden en verkrachtingen van de Brusselse wetgevingen niet langer duldt? Zal Minister Gosuin op deze vragen tijdens deze begrotingsbespreking een antwoord geven en de moed hebben om het zegel te leggen op de geschetste onwettelijke toestand? Zal de Minister van Economie eindelijk eens kiezen voor de middenstand en KMO — organisaties die tegen de inplanting van Cora — hadden gekozen, en niet meer voor de grote ondernemingen? Het wordt tijd dat de Regering in dit dossier haar verantwoordelijkheid op zich neemt.

Ik zeg in elk geval met luide stem dat de inplanting van de NV Fradis ingaat tegen de belangen van de middenstand en een verkrachting is van de ordonnances die de Brusselse Raad heeft goedgekeurd. Bovendien betekent het een kaakslag voor de Gewestelijke Ontwikkelingscommissie die een consequent beleid heeft uitgetekend. Er moet een halt worden toegevoerd aan de demonen van de lokale besturen die op niets ontziende wijze de wetten aan hun laars lappen! (*Applaus bij ECOLO-Agalev.*)

Ten tweede, aan de Minister van Economie vraag ik ook duidelijkheid over de rol die hij de KMO en middenstandsorganisaties in zijn beleid laat spelen. Zij zijn bijvoorbeeld niet vertegenwoordigd in de Adviesraad voor Buitenlandse Handel, noch in het besuur van Brustart of in dat van Technopool. Ze werden evenmin gevraagd deel te nemen aan andere initiatieven. Nochtans weet de Minister dat 7 van de 15 leden van de Economische en de Sociale Raad in principe vertegenwoordigers van de KMO's en de middenstand moeten zijn. Ik pleit ervoor dat hij zijn beleid corrigeert rekening houdend met de door de Raad goedgekeurde wettelijke bepaling en de samenstelling van alle raden van bestuur in die zin aanpast.

Ten derde, de CVP-fractie vraagt klaarheid in verband met het milieubeleid. Ik maak mij zorgen over het vergunningenbeleid. Zo ben ik ten zeerste bekommerd over de aflevering van vergunningen aan handelaars in tweedehandswagens. Blijkbaar kiest men voor kwalitatief niet hoog aangeschreven bedrijven. Inderdaad, dergelijke ondernemingen wordt vaak een vergunning verleend, niettegenstaande zij zich schuldig maken aan criminele olieozingen in de rioleringen, olie die dan terecht komt in het kanaal en een bron vormt van ernstige vervuiling. Ik moet vaststellen dat de Minister geen rigide controle op deze bedrijven inbouwt. Hij zou de nodige consequenties moeten trekken en ter zake een standpunt innemen.

Ten vierde, wat Binnenlandse Zaken betreft, dring ik er nogmaals op aan dat Minister Picqué nauwer toekijkt op de naleving van de taalwetgeving. In dat verband wil ik hier even het initiatief van Minister Chabert om de taalkennis te verbeteren in het daglicht zetten, aangezien daaromtrent heel wat misverstand bestaat. Sommigen zien daarin een poging om de taalwetgeving op een minder rigide manier toe te passen. Uit gesprekken met de Minister en uit de lezing van documenten van zijn hand, besluit ik dat dit zeker niet het geval is. Het zou echter nuttig zijn dat de Minister straks in zijn repliek daarover de grootst mogelijke duidelijkheid brengt. Voor mij is alleszins al duidelijk dat dit initiatief van de Administratie van Minister Chabert enkel en alleen de toegankelijkheid van het Openbaar Ambt wil verbeteren. Ik hoop dat de Minister zelf hierover in deze Raad alle misverstanden uit de weg ruimt.

Ten slotte wil ik een lans breken voor de hertekening van het beleid in de sector van de telecommunicatie die een belangrijk aspect vormt van onze economie. Velen stellen tijdens een verblijf in het buitenland vast dat de communicatiemogelijkheden daar veel beter zijn dan bij ons.

Als wij de internationale roeping van Brussel willen uitbouwen, dan zullen wij meer aandacht moeten besteden aan de perskanalen en aan de communicatietechnologie in het algemeen. Wij moeten deze sectoren als een belangrijke hefboom voor een nieuwe dynamiek voor Brussel leren zien.

Als besluit wil ik de Minister feliciteren met zijn begroting. Het is een goed werkstuk, dat volkomen beantwoordt aan de moeilijke uitdagingen waarvoor wij staan. De CVP-fractie zal deze begroting dan ook zonder enige aarzeling goedkeuren.

**M. le Président.** — La parole est à Mme de Ville de Goyet.

**Mme Annick de Ville de Goyet.** — Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, Chers Collègues, le budget présenté par le Gouvernement pour l'année 1995 est un budget d'austérité, certes, mais il témoigne surtout de peu d'idées et de projets novateurs.

En effet, si l'essoufflement constaté dans les politiques régionales est sans doute dû à la fin de la législature, c'est pourtant au moment où les moyens se raréfient que des propositions alternatives devraient voir le jour pour améliorer les conditions de vie à Bruxelles dans les domaines prioritaires que sont le logement, l'emploi et l'environnement.

Or, comme on le verra dans le détail des divisions, on reste sur sa faim quant au développement de l'économie sociale, la réforme des ADILS, la politique de verdurisation du centre-ville, l'épuration des eaux, l'harmonisation des circulations par un Plan régional de déplacement, autant de domaines susceptibles de restaurer l'attractivité de la ville et d'y maintenir ses habitants.

Par ailleurs, les pouvoirs locaux voient leurs actions renforcées: les communes, largement refinancées via le Fonds de redressement des trésoreries communales, bénéficient d'une dotation en progression. De même, la Région privilégie l'aide aux initiatives des communes: en matière de formation et de réinsertion professionnelle, les missions locales voient leur partenariat renforcé, quant aux contrats de sécurité, ils impliquent essentiellement les pouvoirs locaux, qui mènent aussi, via les travaux subsidiés, leur part des politiques concernant l'espace public et la rénovation urbaine. Le Gouvernement gagnerait à privilégier les actions régionales qui, seules, permettent de développer un projet urbain cohérent, plutôt que de céder aux visions particularistes.

Si l'on survole les divisions les plus importantes, on s'aperçoit que le budget de l'Administration met toujours en évidence le fait qu'une part importante du personnel est toujours non statutaire. La récurrence de ce poste, son montant élevé et sa croissance supérieure à celle consacrée au personnel statutaire indique que, malgré les affirmations du Ministre depuis 1989, il est loin d'avoir trouvé de solutions adéquates aux nombreux problèmes d'harmonisation de statut et de cadre dans l'Administration de la Région.

Pour intégrer les agents transférés à la suite de la disparition de la province de Brabant, le Ministre a annoncé la constitution d'un nouveau cadre du personnel et donc l'adaptation du cadre actuel. Sera-ce enfin l'occasion de rencontrer nos préoccupations, une harmonisation de tous les statuts des agents, une insertion harmonieuse du personnel venant du Brabant, qui tiennent compte de ses fonctions et qualifications?

Dans le développement économique, on observera qu'une part importante des crédits concerne le soutien à de nouvelles initiatives en rapport avec la politique régionale, si cela résulte de l'application de la nouvelle ordonnance sur l'expansion économique, ECOLO s'interroge cependant sur les choix réalisés et leurs répercussions en terme d'emploi. Le Ministre a reconnu son ignorance à ce sujet. Par ailleurs, l'économie sociale ne bénéficie que d'un crédit de 15 millions, alors que les spécialistes de la question indiquent qu'il s'agit d'une source potentielle d'emplois non négligeable. Les entrepreneurs d'économie sociale devraient donc être soutenus par la Région.

Nous déposerons d'ailleurs un amendement proposant l'augmentation de ce poste.

Dans l'emploi, il faut d'emblée s'étonner de la diminution de ce budget alors qu'il semblait, lors de la déclaration de 1989 et selon les affirmations du Ministre-Président pendant cinq ans, qu'il s'agissait là d'une priorité. Il s'agit clairement d'un budget de fin de législature avec une impression de fatalisme et de

découragement de la part du Ministre compétent alors qu'il avait mis gros sur l'insertion socio-professionnelle tant dans les structures mises en place (délégation à l'insertion, missions locales, partenariats) que dans les moyens.

La grande part de ce budget revient à l'ORBEM tant en ce qui concerne les mesures de placement proprement dites que les mesures de création d'emplois relevant des programmes de résorption du chômage.

Dans le budget PRC, on assiste à un glissement dans les subsides à l'ORBEM pour la promotion de l'emploi auprès des pouvoirs publics et asbl. Le budget de 443 millions en 1994 passe à 380 millions en 1995. L'explication qui nous a été fournie mettait en évidence la négociation d'une charte sociale avec les organisations syndicales, qui devait permettre aux communes de procéder à des embauches de plus ou moins 100 emplois en 1995. Cela est assez différent des promesses faites par le Ministre-Président lors du premier ajustement 1994 qui envisageait, après les négociations avec le Gouvernement fédéral sur le devenir du profit de l'indice santé, de nouveaux emplois dans le cadre du PRC. Il prévoyait même la création d'une centaine de postes ACS à prime majorée. La formule actuellement proposée est sensiblement différente et renvoie aux communes la tâche de créer des emplois.

Dans le partenariat à l'insertion socio-professionnelle, les missions locales initialement mises en place pour mener des tâches d'observation, de coordination, de promotion sont, pour la première fois dans le budget, déclarées opératrices de projets. La Région leur délègue ainsi une de ses missions prioritaires.

En ce qui concerne les pouvoirs locaux, si le budget subit une légère diminution, la dotation générale aux communes connaît une augmentation de 2 pour cent ce qui est supérieur à la croissance du budget régional. De la même manière, l'apurement des dettes des communes via le Fonds de refinancement continue à nécessiter un effort important de la Région.

En agissant de la sorte, le Gouvernement se dessaisit de ses moyens au détriment des politiques régionales, ce qui conduit à des politiques d'austérité dans les secteurs du logement, des déplacements et de l'emploi.

Cette politique doit en tout cas garantir la solidarité entre les pouvoirs locaux, solidarité qui doit être renforcée, empêchant désormais comme certaines communes l'ont fait avant les élections communales, la diminution abusive de leurs additionnels à l'IPP.

Les crédits affectés à la mise en place des contrats de sécurité, 205 millions, induisent comme les années précédentes des confusions entre prévention médico-sociale et prévention de la délinquance. Il reste préoccupant de voir les acteurs travaillant dans le champ de prévention sociale être placés sous l'autorité du corps de police. Les effets pervers de cette confusion entre les rôles sont une mise en cause de la déontologie des travailleurs médico-sociaux et surtout une perte de confiance du public visé qui ne sait plus à qui il s'adresse. Nous resterons très critiques vis-à-vis de cette politique induite par le Ministère de l'Intérieur et largement soutenue par le Gouvernement.

Dans le secteur du logement, le Ministre annonçait la priorité accordée aux deux acteurs de la politique du logement en Région bruxelloise. En fait, le Fonds du logement voit sa dotation réduite de 200 millions et le logement social perd, lui, 250 millions, même si 220 millions apparaissent dans le budget en crédits variables. En fait, ces crédits ne sont qu'un report de l'année 1994.

Les moyens du logement et le soutien de ce secteur par la Région sont donc amoindris alors qu'il s'agit-là d'un secteur clé pour le maintien à Bruxelles de ses habitants.

En outre, nous attendons avec une certaine impatience, en fait depuis 1991, la réforme des ADILS dont le Secrétaire d'Etat nous a promis qu'elles devraient permettre de mieux coller à la situation du marché et aux demandes du milieu associatif. Nous insistons pour que la révision et l'amélioration de ces aides soient réalisées avant la fin de la législature. Nous déposerons un amendement visant à accroître les moyens du logement en général.

Malgré l'entrée en vigueur de l'ordonnance concernant la Régie foncière, le budget qui devait lui consacrer des moyens est faible: 10 millions seulement. On peut s'étonner du fait que la longueur de la gestation du projet n'ait pas permis de définir un plan d'action et une stratégie pour la Régie — c'est l'argument que le Gouvernement a invoqué en commission — et n'ait donc pas permis d'y accorder des moyens importants. Là aussi nous déposerons un amendement.

Le recentrage des actions de la Région sur les contrats de quartiers, déjà largement entamé, et le travail sur l'espace public via «les chemins de la ville», les voies piétonnes et les travaux subsidiés, subissent également des réductions. La publication attendue du Manuel des espaces publics est certes un élément positif mais on peut regretter qu'elle arrive si tard alors que beaucoup a déjà été fait dans ce domaine sans grande cohérence.

Par ailleurs, on ne peut que s'inquiéter du fait que les demandes communales en matière d'aménagement de l'espace public et des espaces verts, de même que pour les voies piétonnes et les itinéraires cyclables, soient en nette diminution. Les contradictions entre les priorités de la Région et celles des communes apparaissent ici à nouveau. L'intervention largement médiatisée de la Région dans «les chemins de la ville» reste très peu ambitieuse. Elle est même cette année en diminution. Même en prenant en compte l'intervention fédérale, le programme de remaillage de la circulation piétonne est bien loin d'aboutir, avec si peu de crédits.

En ce qui concerne les monuments et sites, le Secrétaire d'Etat nous a fait part de ses intentions de mettre l'accent sur la restauration du grand patrimoine. Effectivement, à la lecture du budget, nous constatons une concentration des crédits sur les postes consacrés à la restauration du patrimoine public et privé. Nous sommes circonspects face à cette priorité. Quels sont désormais les moyens que le Secrétaire d'Etat mettra en œuvre pour assurer la sensibilisation et l'information du public, travail de prévention indispensable pour mettre en place un véritable respect du patrimoine et des ensembles urbains. Les choix visibles dans le budget 1995 préconisent aussi une diminution de 23 pour cent pour le secteur associatif et ne prévoient toujours pas de règlement pour l'octroi de la subvention aux Archives de l'architecture moderne dont l'existence, et par extension celle de la Fondation pour l'Architecture, est aujourd'hui mise en péril par la Région. Nous sommes également étonnés de constater que l'essentiel des frais d'étude pour l'année 1994 est consacré à l'archéologie.

Nous pensons que les ensembles urbains bâtis doivent faire l'objet d'actions prioritaires du Gouvernement, et dans cette perspective nous attendons, depuis l'entrée en vigueur de l'ordonnance, la publication des listes destinées à assurer la sauvegarde du patrimoine. Les crédits relatifs à la réalisation de travaux en place des propriétaires sont tellement réduits (2,8 millions) qu'ils ne devraient pas permettre d'enrayer le mauvais entretien du patrimoine.

Enfin, nous avons des inquiétudes quant à la non-prise en compte des charges résultant de l'intervention de la province de Brabant dans la restauration des biens classés. Cette intervention qui se chiffre à peu près à 1/3 de l'intervention régionale peut être évaluée à 80 millions pour l'année 1994. Nous espérons que cela n'amputera pas les moyens d'actions de la Région.

Les crédits consacrés à l'environnement connaissent une hausse de 2,02 pour cent. On pourrait s'en réjouir si 83,6 pour cent de ce budget ne consistaient pas en un subside destiné à l'IBGE. La totalité de la politique menée dans ce secteur échappe à la capacité d'amendement du Conseil, outre que des investissements au sein de l'IBGE, pour le laboratoire Air, sont réalisés à partir de crédits de fonctionnement, ce qui entraîne une confusion supplémentaire et limite le droit de regard des conseillers.

Le budget de cet institut, par ailleurs très peu lisible, établit les moyens dévolus au plan déchet : 166 millions. C'est très peu face aux 198 millions dus pour le remboursement d'une partie des emprunts de l'incinérateur. Les mauvais choix du passé grevent lourdement les budgets actuels, et empêchent de mener des politiques vraiment audacieuses. En matière de prévention, les crédits consacrés à l'information restent faibles; ils conditionnent pourtant la réussite des collectes sélectives et la réduction du volume des déchets.

Le budget met aussi en évidence les surcoûts générés par les solutions provisoires en matière de compostage, comme les retards pris pour trouver un site approprié dans la zone nord et pour le centre de tri.

La politique des espaces verts reste très décevante : sur les 286 millions prévus, seuls 43 sont destinés à des espaces verts centraux : square Frick, parcs Lacroix et Bonnevie. Cela nous paraît nettement insuffisant. En effet, pour suivre les recommandations du PRD, il nous apparaît que la «verdurisation» du centre doit être une priorité du Gouvernement.

Le budget de l'agence Bruxelles-Propreté indique aussi que la gestion des déchets coûte très cher en Région bruxelloise. Il dépassera les 3 milliards en 1995, soit une augmentation de 4,7 pour cent. L'accroissement global de 5,7 pour cent du nombre d'agents, la mise sur pied de modules de formation, l'engagement de 9 personnes pour vendre les services de Bruxelles-propreté, la création de la revue *Clair et net*, l'infobus pèse sur le budget des dépenses, alors que la dotation de fonctionnement de la Région n'augmente que de 2,5 pour cent.

Cela indique que la gestion des déchets en Région bruxelloise, si elle s'est largement améliorée, coûte très cher à la collectivité, sans parallélisme avec les contributions demandées aux producteurs de ces déchets. Par ailleurs, les coûts de fonctionnement de l'incinérateur (près de 620 millions) ne s'expliquent pas seulement par les modifications de TVA. C'est un mode de traitement des déchets qui reste polluant, coûteux et peu satisfaisant comme réponse au problème des déchets.

L'augmentation des recettes des enlèvements sur abonnement, la croissance des quantités récoltées lors des collectes sélectives par les bulles à verre et les déchets administratifs indiquent une prise de conscience progressive de la population. Cependant, la collecte sélective en porte-à-porte souffre du manque d'information ou de sensibilisation qui fut flagrant lors de l'extension de la formule à Ixelles. La prévention doit donc rester une priorité de ce secteur afin de réduire globalement le volume des déchets.

En matière de politique de l'eau, même en incluant les crédits variables, les dépenses subissent une érosion considérable : de 1,97 milliard en 1994 à 1,322 milliard en 1995, soit une baisse de 33 pour cent. Cela au moment où le Ministre prétend mener une politique volontariste mais qui, à nos yeux, ne fait que s'enliser.

Si l'on voit enfin débiter les travaux pour la station d'épuration sud, qu'il faudrait peut-être éviter d'inaugurer plusieurs fois de suite, le financement de la station nord reste plus qu'hypothétique.

La construction des bassins d'orage concerne exclusivement la zone sud-ouest de la Région. Pour les quartiers moins favorisés, rue Gray ou à Forest, on est toujours au stade du choix des bureaux d'étude ou à l'élaboration des cahiers des charges. Nous ne pouvons pas suivre le type de politique menée dans ce secteur, comme dans la création des espaces verts. Des priorités doivent être dégagées qui tiennent compte de critères avant tout sociaux.

Le transfert des compétences provinciales aura des répercussions importantes dans ce budget en terme de moyens comme d'obligations — les intercommunales d'assainissement étant jusqu'ici subsidiées à 25 pour cent par la province. Nous espérons avoir une vue claire sur le solde des transferts, mais cela n'est pas prévu au budget. Nous avons cependant un élément de satisfaction : la nécessité d'avoir une seule intercommunale d'assainissement au lieu des 4 actuelles semble être une option du Gouvernement.

Nous nous interrogeons sur la perception de la taxe sur les eaux usées inlassablement reportée depuis quatre ans. Enfin, si le voûtement de la Senne à Neder-over-Heembeek doit être terminé en 1995, nous n'avons aucune précision quant à la participation des sociétés riveraines qui profitent des travaux mais refusent d'y contribuer financièrement.

Dans le domaine de l'énergie, des moyens insuffisants sont prévus pour assurer la promotion et le développement d'alternatives.

On doit constater un grand manque d'ambition, et la diminution des subventions au secteur associatif, alors qu'il s'agit d'une matière, l'utilisation rationnelle de l'énergie, qui devrait faire l'objet des préoccupations de la Région. Peu de dispositions sont prises, mis à part les 20 bus au gaz, en vue de se conformer au projet européen qui vise à diminuer l'émission de CO<sub>2</sub> dans l'air de 5 pour cent d'ici à l'an 2000. Il n'y a pas de politique globale, interdépartementale, au niveau du Gouvernement pour réaliser des objectifs d'utilisation rationnelle de l'énergie en accord avec l'Union européenne. La diminution du trafic et des actions visant à encourager la pratique du vélo restent au stade des bonnes intentions.

Enfin, si les crédits diminuent dans le secteur de la coordination de la politique du Gouvernement et surtout dans la promotion de l'image nationale et internationale de Bruxelles, nous souhaitons que le Gouvernement oriente son action dans des opérations de qualité et qui assurent le rayonnement intellectuel de la Région : le soutien au Kunst-festival des Arts mis en question cette année, au Jazz rallye, au Festival international du Film ou à Ars Musica devrait guider les choix du Gouvernement. (*Applaudissements sur les bancs ECOLO.*)

**M. le Président.** — La parole est à M. Rens.

**M. Victor Rens.** — Monsieur le Président, les différentes interventions que nous avons entendues à cette tribune et les déclarations formulées par certains membres de l'opposition à la télévision ou dans la presse me surprennent quelque peu. J'aimerais donc apporter quelques rectifications.

Je voudrais tout d'abord réfuter les affirmations selon lesquelles nous ne nous sommes jamais exprimés clairement et n'avons jamais émis de critiques quant au budget. Je reconnais que notre présence est plus massive en commission qu'en séance plénière. Je rappelle néanmoins que lors de chacune de nos interventions à cette tribune, nous avons toujours attiré l'attention de nos Collègues sur les points que nous estimons importants. Je pense notamment à la trésorerie de l'Agglomération dont vous conviendrez qu'elle peut avoir un impact extrêmement lourd sur notre budget.



Un intervenant a évoqué la situation de la fonction publique. En 1990 déjà, nous avons soulevé le problème de la mise en concordance des 17 statuts différents.

Je rappelle qu'un projet d'ordonnance traitant de l'arrivée des fonctionnaires provinciaux est en préparation. J'attire votre attention sur le fait que le personnel provincial sera composé d'agents statutaires et de contractuels. Je rappelle également que la province du Brabant existe depuis 1830!

Dans votre exposé général, Monsieur le Ministre, vous annoncez un bénéfice escompté d'un demi-milliard. J'avoue qu'une telle affirmation me laisse extrêmement perplexe. A plusieurs reprises déjà, je vous ai demandé si toutes les dépenses liées à la fameuse scission du Brabant étaient bien identifiées.

L'accueil du personnel provincial a été évoqué à plusieurs reprises. Est-il exact qu'aucun accord n'est encore intervenu au sein de la Députation permanente en vue de la désignation des fonctionnaires chargés de l'accueil?

M. Harmel évoque l'hypothèse d'un emprunt récurrent qui soulagera la dette de la STIB. Dans ce cas, des crédits directs doivent néanmoins être prévus chaque année pour la STIB.

Les points positifs du budget méritent d'être soulignés. L'évolution favorable du trafic du ratio d'engagement et ordonnancement constitue notamment un des éléments positifs. En 1991, les crédits d'engagement et les crédits d'ordonnancement atteignaient 111 pour cent. Ils sont actuellement de l'ordre de 98 pour cent. La différence constatée indique donc clairement l'effort fourni.

Je m'adresse à présent à nos Collègues municipalistes qui expriment souvent leurs doléances quant à l'appui apporté aux pouvoirs communaux par la Région. Hier, j'ai assisté à une séance du conseil communal d'Auderghem, commune qui ne connaît pas de difficultés financières.

Il est vrai que mes Collègues se plaignent du manque d'appui de la Région à la commune d'Auderghem. J'ai tenu à aller au fond des choses. Qu'en est-il des doléances à cet égard de certains membres de l'opposition, principalement des municipalistes, comme de quelques municipalistes de la majorité? Tout le monde tient à l'autonomie des communes mais en disposant de subventions. Les municipalistes ne sont pas toujours d'accord sur les priorités et les modalités. Ils éprouvent des difficultés — y compris à Auderghem — à s'inscrire dans un plan d'ensemble, la presse en a fait largement écho. Il est vrai que, pour le municipaliste, il n'est pas toujours aisé de concilier intérêts municipaux et régionaux. Mais affirmer que la Région a uniquement un effet négatif me semble exagéré.

Je me suis donc efforcé de dégager, depuis 1989, les moyens qui ont été engagés pour faire face à une situation qui frisait pour certaines entités ce que l'on appelle dans le privé «le dépôt de bilan».

Les effets conjugués de la constitution par les communes d'un fonds de réserve, de la dotation spéciale, de la constitution en 1993 du Fonds régional bruxellois de refinancement des trésoreries communales font qu'au 30 juin 1994 près de 75 pour cent de ce déficit est apuré.

Le Fonds des communes a constamment diminué entre 1977 et 1988.

Pour sortir de l'équation : diminution de la dotation générale aux communes = difficultés financières pour les communes = emprunts pour apurer les déficits, il fallait renverser la tendance et augmenter de façon significative les moyens attribués au fonctionnement général de ces dernières.

Que constatons-nous en Région bruxelloise? La dotation générale a augmenté de 30 pour cent, en Région flamande de 13 pour cent, en Région wallonne de 14 pour cent.

A côté de cette dotation générale et des interventions pour couvrir les charges du passé, une politique a été menée privilégiant la rénovation urbaine, les travaux publics, l'emploi, la sécurité, la propreté publique.

Au total, en cinq ans, directement ou indirectement, 60 milliards ont été alloués aux communes bruxelloises.

J'ai relu attentivement la synthèse des subsides communaux, commune par commune, pour l'exercice 1993, et j'invite mes Collègues à se pencher sur ces tableaux.

Leur lecture est fort intéressante; elle me rassure quant au maintien de la solidarité et la volonté du Gouvernement de permettre l'expansion de la Région, expansion qui ne peut se concevoir sans un état de santé correct des communes.

Chers Collègues, je pense ainsi avoir fait la part des choses. Je sais que le Ministre affectionne les citations latines. Toutefois, pour une raison d'accent, je préfère m'exprimer en français et dire en conclusion que j'ai rendu à César ce qui lui est incontestablement dû! (*Applaudissements.*)

**De Voorzitter.** — Het woord is aan de heer De Berlangeer.

**De heer Jan De Berlangeer.** — Mijnheer de Voorzitter, de VU-fractie beseft dat de uitdaging bij de opmaak van de begroting 1995 zeer groot was. Ondanks de globale lichte conjunctuurverbetering neemt de financieringsmogelijkheid van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest immers sterk af.

Dit is vooral te wijten aan het convergentieplan van de Regering. De VU is er zich van bewust dat een ernstige inspanning nodig is om in 1996 het netto tekort te beperken tot 3 procent van het BNP. Alle overheden moeten daartoe bijdragen.

Voor het Brussels Hoofdstedelijk Gewest komen daar nog een aantal specifieke uitdagingen bovenop. Zo is er in de eerste plaats de uitvoering van de Sint-Michielsakkoorden, waardoor de Gemeenschappen meer middelen krijgen ten nadele van het Gewest.

Vanaf 1 januari 1995 zal ook de Provincie Brabant definitief gesplitst zijn. Dit is een zeer belangrijke stap in de Staatshervorming, waarover wij ons ten zeerste verheugen. Wij hopen trouwens dat de Regering er zal voor waken dat alle gevolgen van die splitsing op de meest efficiënte manier worden opgevangen. Door deze splitsing neemt het belang van de Gemeenschappen en hun instellingen in het Brussels Hoofdstedelijk Gewest toe. Als lid van de Vlaamse Gemeenschap wil ik er de aandacht op vestigen dat het daarom des te belangrijker is dat deze instellingen op een efficiënte en democratische manier hun opdrachten kunnen uitvoeren.

Bij de bespreking van de begroting stellen wij eens te meer vast dat de dalende trend in de evolutie van de bevolking ons parten speelt. Uitgaande van de personenbelasting per inwoner heeft het Brussels Hoofdstedelijk Gewest nog steeds gemiddeld de rijkste inwoners in vergelijking met de andere Gewesten. De positieve afwijking ten opzichte van het nationaal gemiddelde neemt echter voortdurend af en de kloof met Wallonië neemt toe, waardoor ook de noodzaak van een solidariteitsbijdrage aan dit Gewest toeneemt. Het is dus zeer belangrijk dat de Regering gepaste maatregelen neemt om de stadsvlucht tegen te gaan.

De Volksunie-fractie is er zich van bewust dat wij enerzijds het hoofd moeten bieden aan deze specifieke problemen, terwijl anderzijds in alle departementen drastisch moet worden

bespaard' om binnen de opgelegde norm te blijven. Een aantal departementen vragen speciale aandacht.

Wij twijfelen niet aan het belang van een goed openbaar vervoersbeleid en aan een degelijk verkeersbeleid in een grootstad als Brussel. Dat 25 procent van de uitgaven gaat naar openbare werken en verkeer roept echter wel vragen op. Wij mogen daarbij niet vergeten dat ook de federale overheid een inspanning levert voor werken op ons grondgebied omwille van de hoofdstedelijke functie van ons Gewest. Graag vernam ik van de bevoegde Minister welke maatregelen hij overweegt om verdere ontsparingen in dit departement tegen te gaan.

Wij stellen vast dat 22 procent van de uitgaven naar de lokale besturen gaat en dat de dotatie aan de gemeenten met 2 procent wordt verhoogd. We mogen daarbij niet vergeten dat nog verschillende andere departementen middelen ter beschikking stellen van de ondergeschikte besturen. Het gaat niet op dat kredieten van het Gewest zomaar worden door-gepluist naar gemeenten die weigeren samen te werken of de wetten, meer bepaald, de taalwet, met voeten treden. Ook van de gemeenten mag een inspanning worden gevraagd. Het kan niet dat sommige gemeenten er prat op gaan een spaarpot te kunnen aanleggen terwijl het Gewest op alle posten moet bezuinigen. Het nieuw verdelingsmechanisme van het Gemeentefonds is een stap in de goede richting. Het is positief dat kredieten ter beschikking worden gesteld voor initiatieven die een coördinatie van het beleid van de gemeenten of het inschakelen van de gemeenten in een globaal beleid van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest nastreven. Dergelijke initiatieven komen onder meer de netheid en de veiligheid van de gemeenten ten goede. Wij betreuren evenwel dat de kredieten voor het integratiebeleid werden geschrapt zonder dat daarover overleg werd gepleegd met de Gemeenschappen.

Dat gemeenten, die omwille van de samenstelling van hun bevolking of omwille van de specifieke noden van verouderde kernen, via het Herfinancieringsfonds geholpen worden om hun schulden aan te zuiveren, vinden wij goed. In sommige gevallen kunnen wij ons echter wel afvragen of wanbeheer niet wordt beloond. Hetzelfde geldt voor de sanering van de openbare ziekenhuizen. Wij kunnen een saneringsoperatie slechts goedkeuren op voorwaarde dat er ernstige saneringsplannen zijn, dat beide taalgroepen op eenzelfde manier worden behandeld en dat de taalwetgeving wordt toegepast.

De begroting voorziet in Programma 2 van Afdeling 13 in een reeks programma's van wedertewerkstelling en plaatsing via de BGDA. Zo worden 270 voltijdse arbeidsplaatsen forfaitair gesubsidieerd in het kader van het interdepartementaal begrotingsfonds ter bevordering van de werkgelegenheid in de non-profit sector. Daarmee is een bedrag van 164,4 miljoen frank gemoeid. Uit de toelichting kan ik opmaken dat deze subsidie gebaseerd is op een overeenkomst waarbij, tussen het Waals en het Brussels Gewest, voor 1 078 arbeidsplaatsen van het begrotingsfonds in de Franse Gemeenschap, een verdeelsleutel 75/25 werd vastgelegd.

Is er een gelijkaardige overeenkomst voor Nederlandstalige betrekkingen of werd in een compensatie voorzien waardoor de kredieten op een evenwichtige manier worden verdeeld tussen Franstalige en Nederlandstalige werkzoekenden in Brussel?

Eenzelfde vraag wil ik stellen betreffende de verdeling van de andere toelagen ter bevordering van de tewerkstelling. Zo is er een bedrag van 674 miljoen uitgetrokken voor gesubsidieerde contractuelen bij plaatselijke besturen. Daarmee zouden 1 847 personen voltijds aan het werk worden gezet of gehouden. Voor de bevordering van de tewerkstelling bij andere openbare instellingen en vzw's is voorzien in een basispremie van 223,4 miljoen frank. Daarmee kunnen 1 100 mensen voltijds

aan het werk worden gezet. Bovendien wordt 380 miljoen uitgetrokken voor een volledige subsidiëring van 625 werknemers.

Tenslotte werden nog ettelijke miljoenen uitgetrokken ter bevordering van de tewerkstelling in de non-profit sector, meer bepaald voor de DAC-projecten. Het gaat om gelijkaardige bedragen als in 1994. Graag vernam ik van de Minister hoeveel Nederlandstalige werknemers van deze toelagen kunnen genieten.

De administratie staat voor een nieuwe uitdaging. Na de integratie van het agglomeratiepersoneel wordt nu een deel van het provinciepersoneel overgedragen. Ik hoop dat in 1995 eindelijk de herstructurering van de administratie zal kunnen worden afgerond, dat er een oplossing komt voor de contractuele personeelsleden en dat de nieuwe administratieve gebouwen zullen worden ingenomen. Wat de vorming van de administraties betreft, vind ik het een absolute noodzaak dat ernstig werk wordt gemaakt van een degelijk taalonderricht en dit op alle niveaus.

De jongste tijd is er nogal wat te doen geweest rond de Brandweerdienst. Ik wens er de aandacht op te vestigen dat de dotatie aan de Brandweerdienst in reële termen wordt afgebouwd. Toch is het absoluut noodzakelijk dat bevorderingen en aanwervingen mogelijk blijven. Dit is een verantwoordelijkheid van de hele Brusselse Regering.

Wij vinden het overigens bijzonder jammer dat voor de Regie slechts 12 miljoen in de begroting ingeschreven staat, hoewel de oprichting daarvan na een zeer moeilijk debat in deze Raad werd goedgekeurd. Ook hiervoor draagt de Brusselse Regering een grote verantwoordelijkheid.

De Volksunie-fractie zal deze begroting vanuit haar zin voor verantwoordelijkheid goedkeuren, zij het met weinig enthousiasme. (*Applaus.*)

**M. le Président.** — La parole est à M. Lemaire.

**M. Michel Lemaire.** — Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, Chers Collègues, je souhaiterais émettre quelques réflexions au nom de mon groupe en ce qui concerne le logement, l'emploi et le développement économique.

Le logement social est une des pièces maîtresses de la stratégie déployée par les autorités régionales pour séduire ou pour garder des habitants. Le PRD conforte cette politique en insistant sur la nécessaire croissance de l'offre, notamment en matière de logement social.

Un des défis est d'assainir les caisses des sociétés qui accusent un déficit structurel dû à l'accueil d'une population à bas revenus et ce, malgré une bonne gestion. Vingt et une sociétés sur trente-quatre sont dans ce cas. Afin de compenser cette « moins-value » et d'éviter que certaines sociétés n'acceptent plus ces personnes à bas revenus, la Région octroie à ces sociétés une allocation de solidarité, laquelle s'élève à 190 millions pour 1994. Les sociétés ont l'obligation d'affecter cette somme à des dépenses précises, à savoir le remboursement d'emprunts, la réhabilitation de leur patrimoine ou l'accompagnement social. Cette initiative est extrêmement importante et avait été saluée avec un grand respect lors de sa mise en œuvre.

Le problème de l'accompagnement social est à l'origine de ma première question. En effet, dans la pratique, on constate que les sociétés utilisent souvent cette allocation de solidarité à des fins plus visibles que l'accompagnement social, lequel a un caractère plus immatériel. Les sociétés ont donc tendance à faire réhabiliter des biens plutôt que d'engager des personnes chargées de l'accompagnement social.

Ne pourrait-on, par exemple, stipuler qu'un tiers de cette allocation devrait systématiquement être affecté à

l'accompagnement social? De plus, cette dépense devrait apparaître, sous un *verbo* spécifique, dans la comptabilité des SISP afin d'individualiser celle-ci. Il n'est donc pas question de remettre en cause le principe de l'accompagnement social, mais d'éviter, dans la mesure du possible, une distorsion d'intérêts en la matière et de privilégier l'initiative d'accompagnement social de la part des sociétés.

Le second point concerne un registre différent. Il s'agit de l'aménagement des abords des nouveaux logements que construit la Région.

Il semblerait que les contraintes liées aux exigences urbanistiques nouvelles dépassent les moyens prévus à charge du Fonds Brunfaut. Or, il serait dommage de voir les constructions terminées alors que les aménagements des abords restent en chantier. Cela ferait mauvais genre! A cet égard, on pourrait parler alors non pas de travaux inutiles, qui font le bonheur de certains, mais de travaux utiles qui ne sont pas réalisés. Je souhaiterais évoquer ici un exemple, même si celui-ci n'est pas parfait car il relève d'autres compétences. Il s'agit d'une société qui a construit un grand nombre de logements nouveaux en Région bruxelloise. C'est un investissement important, un « plus » incontestable pour le quartier en matière sociale. Cependant, les aménagements des abords n'ont pas été terminés, et cela ruine considérablement l'effet positif des constructions nouvelles.

Notre question concerne donc une augmentation éventuelle du Fonds Brunfaut. A défaut de cette augmentation, ne pourrions-nous pas envisager d'englober ces montants destinés à l'aménagement de constructions nouvelles dans les dotations d'investissement, étant entendu que cette opération ne donnerait pas lieu à un remboursement d'intérêts?

Par ailleurs, la politique mise en place dans le cadre du contrat de gestion établi avec le Fonds du Logement — cela a déjà été évoqué — confère à celui-ci une importante dotation en capital.

Après un certain laps de temps, le produit de ce capital aurait dû permettre au Fonds de vivre de manière autonome. Aujourd'hui, la dotation est réduite. Le Fonds a dû financer une partie de ses investissements par sa propre trésorerie et supporter seul un emprunt conclu en 1993.

Le Ministre peut-il nous expliquer comment le Fonds du Logement peut, dès lors, soit réinvestir soit recapitaliser de la manière prévue initialement? Il faut souligner que le risque entraîne le refus d'accorder des prêts à certaines familles, alors que, comme chacun le sait, le logement est une question cruciale dans notre région.

Enfin, sans refaire l'historique du nouveau Code du Logement, il est clair que la philosophie s'inscrivait dans la volonté des Ministres — pas uniquement du Ministre du Logement — de préciser davantage le caractère social et équitable de l'accès et du maintien à l'intérieur du logement social. Pour rester dans l'esprit de ce débat budgétaire, rappelons qu'il avait principalement été décidé de créer une cotisation de solidarité devant notamment contribuer à augmenter les moyens financiers du secteur.

Le Ministre Gosuin pourrait-il nous confirmer que, depuis le vote du Code du Logement, ses propres déclarations ont toujours correspondu à une volonté réelle de créer cette cotisation de solidarité? Nous n'ignorons pas que plusieurs simulations ont été effectuées. Une étude a été réalisée à la demande du Ministre et une autre l'a été « à compte d'auteur ». Le Ministre pourrait-il nous indiquer le montant des recettes prévues dans le cadre de l'application de cette cotisation?

Enfin, le Ministre ne croit-il pas, comme nous, que dix-sept mois après le vote — le 20 juillet 1993 — du Code du Logement,

il serait peut-être temps de soumettre une proposition concrète en la matière?

Ma seconde réflexion concerne l'emploi, pour lequel plusieurs autorités sont compétentes, mais qui — il n'est jamais inutile de le répéter — constitue une priorité absolue de la politique régionale.

La recherche de la transposition de cette priorité dans l'examen du budget de cette division peut cependant, à première vue, paraître peu aisée. En effet, d'une part, les subventions de fonctionnement captent une part de cette division aussi incontournable que quasi incompressible. D'autre part, l'ORBEM ne peut intervenir, en matière de placement et de création d'emplois, que de manière stratégique. L'importance des interventions doit donc être estimée par référence à la qualité de leur ciblage.

A cet égard, les répartitions globales que l'on peut observer au sein des programmes de la division 13 nous rassurent quant au sérieux des critères qui ont présidé à l'établissement de cette partie du budget.

Les apports constitués par les interventions du Fonds social européen renforcent utilement divers modes d'intervention, en évitant quelquefois l'anémie. Nos interrogations ne sont donc que marginales. L'importance du ciblage susmentionné conduit cependant à penser qu'elles ne sont pas systématiquement négligeables.

Par exemple, examinant l'allocation de base 33.01 « destinée à favoriser un certain nombre d'actions ponctuelles qui peuvent favoriser l'accès à l'emploi ou l'information sur ce thème », nous constatons qu'il s'agit d'un petit budget, en régression constante, que six opérations, destinées essentiellement à des actions utilisant la presse écrite ou le support écrit, de manière large, comme médias ont été réalisées en 1994 à l'aide de ces subsides.

Il est certes difficile, s'agissant d'actions dont les destinataires sont, si je ne me trompe, essentiellement anonymes, de préciser les retombées concrètes de ces actions. Leur liste — si le Ministre nous la fournissait — permettrait d'évaluer les retombées éventuelles et l'existence ou non d'une méthodologie présidant aux décisions d'affectation de cette allocation.

En ce qui concerne l'allocation de base relative à l'acquisition par l'ORBEM de biens durables, dont nous ne contestons pas la nécessité, une plus grande clarté quant aux acquisitions envisagées, serait toutefois opportune.

L'allocation de base 43.54 visant à des subventions découlant de l'exécution de conventions de partenariat conclues entre l'ORBEM et les associations appliquant sur le plan local la méthode de recherche active d'emplois nous conduit à nous interroger quant à la méthodologie utilisée lors de la détermination et de la sélection de ces associations. A l'occasion des discussions en commission, le Ministre-Président a précisé que l'ORBEM imposait des conditions à cette création. Nous aimerions obtenir plus de détails, même si nous nous réjouissons de la qualité de ce type d'organisations dont les résultats sont tangibles.

Nous approuvons le maintien de l'allocation 43.57 relative au financement des conventions de partenariat conclues entre l'ORBEM, d'une part, et les CPAS et ASBL, les coordinations et missions locales et les CEFA, d'autre part, en vue de l'insertion professionnelle des personnes les plus fragilisées. Si les fonds consacrés à ces initiatives peuvent sembler a priori moins directement productifs que d'autres, il est clair que la tranche de la population concernée par ces dépenses doit faire l'objet d'une attention toute particulière. C'est la raison pour laquelle nous

nous réjouissons du maintien à niveau de l'allocation relative au subventionnement du secteur non marchand.

Par ailleurs, ainsi que cela a été souligné en commission, le statu quo de l'allocation de base relative au programme Prime majoré ne doit pas nous faire oublier la perspective de la création prochaine d'une centaine d'emplois dans le cadre des négociations prévues avec les organisations syndicales pour l'affectation des montants supplémentaires dégagés au niveau du Fonds des communes.

Le Ministre-Président a signalé qu'une évaluation était précisément en cours en vue de réaliser le bilan des différents dispositifs de partenariat et de résorption du chômage. Il a précisé que ce rapport serait disponible fin 1995. Nous ne manquerons pas de lui rappeler cette date.

L'estimation du nombre de personnes ayant retrouvé un travail n'étant pas le seul baromètre de la qualité de notre politique de l'emploi, nous insistons dès à présent afin que l'évaluation envisagée porte non seulement sur le nombre de travailleurs ayant cessé d'émarger à l'assurance chômage, mais également et surtout sur le niveau de stabilisation ou de précarité de ces travailleurs.

Au Ministre Grijp qui se fait le champion de la télécommunication, nous demandons s'il a lu le *Livre blanc* de Jacques Delors qui parle des « autoroutes de l'information ». Des milliards d'écus sont en effet prévus à cette fin. Le secteur de l'audiovisuel a une structure à forte intensité de main-d'œuvre, les coûts en personnel représentant environ 47 p.c. du coût d'un film normal. C'est donc un secteur potentiellement moins vulnérable à la concurrence que les marchés à faible coût de main-d'œuvre. Il serait donc tout à fait intéressant de développer ce type d'emplois dans notre Région, ce qui, par ailleurs, correspond à l'avis qui vient de nous être remis en ce qui concerne le PRD. Le Ministre peut-il nous dire s'il s'est enquis de subsides de la Communauté européenne, manne céleste pour développer le secteur de l'audiovisuel ?

J'en viens à quelques réflexions en matière de développement économique. Cette politique a fait l'objet d'un tournant important en 1994 puisque deux ordonnances ont été votées qui devraient permettre à la politique économique de sortir quelque peu de son inertie. Il est vrai que les milieux économiques ont parfois le sentiment que l'économie est le parent pauvre de la politique du Gouvernement régional.

Le Ministre peut-il nous expliquer pourquoi, alors que le baromètre conjoncturel se redresse, la santé des PME, principalement présentes dans notre Région, ne semble pas être meilleure ? En effet, même s'il existe une amélioration qui se reflète dans l'étude entreprise par le DULBEA, la Chambre de commerce, quant à elle, est moins optimiste quant à la situation des PME bruxelloises qui sont encore nombreuses à souffrir de la crise. La politique économique qui a été choisie vise principalement à établir un terrain favorable plutôt que d'aider directement les entreprises.

Nous ne contestons pas le principe de la transversalité. Nous considérons en effet qu'un conseil, une information utile au développement d'une PME est aussi bénéfique qu'un subside. Néanmoins, mon groupe souhaite une meilleure coordination entre les différents interfaces : études de l'IRSIA, des universités, de l'UEB, de la Chambre de commerce, sans oublier BRU-START, TELEPORT, TECHNOPOLE, SDRB, etc.

A l'intérieur des secteurs économiques générateurs d'emplois, il nous semble aussi nécessaire de mener une politique coordonnée par exemple, et sans vouloir entrer dans les détails car cela dépasserait notre compétence, pour le secteur de l'imprimerie actuellement en difficulté.

Ne serait-il pas utile à cette fin de prévoir des réserves budgétaires pour les entreprises en difficulté ? En tout cas, mon groupe plaide pour une plus grande transparence.

Une question encore en ce qui concerne le problème de la recherche, problème qui a meublé à plusieurs reprises nos débats en commission. Nous voudrions demander au Ministre les raisons qui, dans l'esprit qui préside à ses efforts pour la recherche, l'empêchent d'affecter un crédit à l'Institut de recherche du professeur de Duve. La réponse qui nous a été fournie nous semble faire preuve d'une interprétation particulièrement restrictive. En effet, cet institut a créé dans notre Région plus de 150 emplois de technique et de recherche et, de plus, participe à l'image internationale de notre Région à l'étranger. La réputation de cet institut nous semble inversement proportionnelle au peu de cas qu'en fait notre Région, alors que nombre de ses membres collectent les prix scientifiques les plus prestigieux. N'oublions pas que la recherche scientifique fondamentale n'est pratiquement plus soutenue par l'Etat fédéral. Aussi, je demande au Ministre de nous donner de plus amples informations quant à la politique menée vis-à-vis de cet institut fondé par le prix Nobel. De nombreux experts plaident pour une croissance des investissements publics en matière de recherche et de développement.

Un mot encore à propos de la mise en place des attachés commerciaux. Le Ministre peut-il nous préciser le nombre exact d'attachés ? En effet, à la division 11, il est question de 11 attachés alors que, dans le cadre de la division 22, il est question de 10 attachés commerciaux. Je demande également au Ministre de l'Economie quels sont ses contacts avec le Ministre des Relations extérieures dans le but de mener une politique concertée.

Pour conclure, je voudrais reprendre une phrase dont nous avons pris connaissance dans les journaux d'avant-hier, M. Sacks, éminent économiste français invité la semaine dernière au Congrès de Louvain-la-Neuve ayant pour sujet « Quelles régulations pour un développement durable ? » n'a pas hésité à critiquer l'économie de marché dont il faut dépasser les modèles simplistes. Il faut, selon lui, repenser les rapports entre l'économique, le social et l'écologique. « Il faut définir le développement durable au sein des cinq objectifs qui forment le pentagone magique : la durabilité économique, sociale, environnementale, spatiale et culturelle. » (*Applaudissements sur les bancs PSC.*)

**M. le Président.** — La parole est à Mme Huytebroeck.

**Mme Evelynne Huytebroeck.** — Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, Chers Collègues, je n'aborderai que la division 12, relative aux déplacements et à l'infrastructure. Il est clair qu'après l'important ajustement que nous avons connu en juin 1994, qui portait sur plus d'un milliard, et ce en raison des nombreux travaux à finaliser, nous sommes confrontés en 1995 à un budget que nous pouvons qualifier de maintenance et non d'investissement.

Le Ministre Harmel affirme que son budget a augmenté de 14,7 pour cent, puisqu'il passe de près de 13 milliards à 14,824 milliards. Cependant, en faisant passer la capacité d'emprunt de la STIB de 2,1 milliards à 1,1 milliard et en compensant la différence par une dotation de la Région de 700 millions, on revitalise la société de transport, mais on endette la Région. N'oublions pas que ce 1,8 milliard obtenu reste en deçà, de 384 millions, du budget d'investissement de 1994.

Les écologistes, attentifs à ce qu'une bonne politique de déplacements soit menée, s'interrogent sur le point de savoir si ce 1,8 milliard sera suffisant pour maintenir l'efficacité de

l'outil STIB, en ce qui concerne tant les investissements nécessaires en matériel que la fréquence, la vitesse commerciale et le développement d'une politique en faveur des piétons et des cyclistes.

Nous comprenons qu'après certaines déclarations politiques de cet été, le Ministre soit aujourd'hui heureux de limiter les pots cassés et d'avoir pu convaincre la Région d'investir dans un secteur spécifiquement régional.

Nous estimons qu'il ne suffit pas de sauvegarder l'outil; il est important de le développer et de l'améliorer. Les écologistes émettent de nombreuses craintes à cet égard, que je vais tenter de préciser par certaines réflexions et questions.

Une partie non négligeable de ce budget est consacrée à réparer les erreurs du passé, comme le « tout au métro », longtemps prôné, puisque nous supportons aujourd'hui la majeure partie de l'entretien de ce métro. Les sommes consacrées aux travaux de gros entretien des véhicules ferrés, comme le stipule le Ministre, nous étonnent quelque peu quand on se souvient de l'argument majeur utilisé par le Ministre Thys, voici deux ans, pour justifier l'augmentation des tarifs de la STIB. Cette augmentation devait servir à l'entretien du métro, mais aujourd'hui on se rend compte que les sommes ne suffisent pas ou que l'argument était inexact.

Une autre erreur du passé est le tunnel du boulevard Léopold II, qualifié en son temps de tunnel pilote, pour lequel nous devons entre autres payer aujourd'hui 27,5 millions en campagne d'injection. Que fait l'Etat fédéral pour un tunnel qui permet surtout aux navetteurs de rejoindre le centre-ville ?

Autre erreur du passé : 200 millions en 1994, 250 millions en 1995 et il resterait, selon le Ministre, 450 millions de condamnations du Fonds des routes datant d'avant la régionalisation. Pourquoi cela n'est-il pas à charge du Fédéral ?

Dans les investissements de la STIB, vous précisez, Monsieur le Ministre, que 405 millions seront affectés au renouvellement des voies. Quels sont ces renouvellements ? Vous savez sans doute qu'il y a urgence pour les avenues du Parc et Wielemans-Ceuppens. Parle-t-on encore de la ligne 44 vers Tervueren, de la ligne 58 vers Vilvorde — quatre kilomètres de rails sont nécessaires, mais la STIB est déjà occupée à démonter les caténaires —, de l'avenue de la Reine où doivent passer les trams 2000, mais où les rails se déglinguent ?

Vous citez également l'achat de 120 nouveaux bus, mais à la STIB on parle de deux fois 60 bus. Cette dépense sera-t-elle étalée sur 1995 et 1996 ?

Enfin, prévoyez-vous la rénovation des trams 7000 ?

Dans votre budget de 1,2 milliard réservé aux travaux à exécuter en vue d'assurer la promotion et la modernisation des transports urbains, j'aimerais savoir quelle est la part des dépenses qui ne se traduira pas par des travaux en 1995 : décomptes, révisions, intérêts...

Nous savons ce que cette allocation a permis en 1994, mais quel est votre programme 1995 en matière d'amélioration de la vitesse commerciale ?

Pour ce point-là encore, ne serait-il pas temps de placer davantage de distributeurs automatiques de billets et de cartes aux arrêts importants et dans les gares SNCB sans guichet ? On pourrait y pratiquer un tarif billets moins coûteux, puisque, grâce à ces appareils, le véhicule ne serait pas ralenti.

Les crédits d'entretien passent, quant à eux, à 885 millions ce qui représente une forte augmentation. Ce budget est nécessaire vu le mauvais état des routes, mais ECOLO estime que le budget réfection des trottoirs — 13,8 millions — et piétonniers

est trop faible par rapport à celui des routes — 155 millions. Beaucoup de trottoirs régionaux sont dans un état de déglingue, et n'oublions pas qu'il y a deux fois plus de déplacements à pied qu'en voiture à Bruxelles. Qu'en est-il enfin du plan de circulation des poids lourds ? Ce sont eux, ne l'oublions pas, qui abîment le plus nos routes. Par exemple, un camion à 4 essieux de 12 tonnes dégrade la route 75 000 fois plus qu'une voiture.

Devons-nous dépenser 35 millions pour l'entretien des espaces verts le long des autoroutes ? N'y a-t-il pas des priorités plus urbaines ?

Le volet « études » comporte la finalisation du Plan IRIS. ECOLO demande sa concrétisation et un véritable Plan régional des déplacements. Quant à la Commission consultative, elle ne s'est pratiquement pas réunie en 1994. Qu'en sera-t-il en 1995 ?

Volet « deux roues » : 2,7 millions pour services divers aux pistes cyclables — c'est peu, comparé aux 6 millions d'arrosage des arbres — et 15 millions pour la piste cyclable, rue de la Loi. C'est un premier pas symbolique. Mais le Ministre doit être ferme quant au respect par les communes des permis d'urbanisme qui prévoient des pistes cyclables. Je me réfère au cas de la rue du Trône.

Etonnement quant au budget des travaux à 100 pour cent à charge de l'Etat fédéral. Abords de la gare du Nord — 150 millions —, abords gare du Midi — 160 millions —, couverture tunnel boulevard Saint-Michel — 162 millions —, Pont square de Trooz — 136 millions. Peu de réalisations ont été faites, on ne sait pas ce qui est engagé pour les travaux du Goulet Louise non encore entamés et pour lesquels l'Etat fédéral donnait 200 millions en 1994.

En ce qui concerne la STIB, son fonctionnement et, son contrat de gestion, ECOLO regrette que le Ministre, alors qu'il avait été enclin à reconduire le contrat de gestion de la STIB, se replie aujourd'hui sur un avenant qui ne liera donc pas la coalition suivante. Or il est grand temps de réévaluer le contrat de gestion car si la STIB semble bien avoir respecté son contrat en augmentant le nombre de kilomètres parcourus par engin de 1 pour cent par an et si le nombre de voyageurs a augmenté, de son côté la Région a-t-elle tenu ses engagements en augmentant la vitesse commerciale des transports en commun grâce à certains travaux ? Pourquoi ces réticences alors que, du côté de la Société du Port, on n'hésite pas à conclure un contrat de gestion pour plusieurs années ?

Autre inquiétude : la dotation de fonctionnement de la STIB augmente beaucoup moins — + 2,5 pour cent — que celle de l'administration — + 6,1 pour cent. N'est-il pas impératif de revoir au sein de la STIB la répartition du personnel administratif et du personnel affecté au matériel roulant ? Celui-ci est insuffisant si on augmente les fréquences, la vitesse commerciale, et si on achète du nouveau matériel.

On a déjà parlé de l'Eurovignette : 250 millions en recettes. Je redis notre scepticisme quant à l'aboutissement des négociations Régions/Etat fédéral, étant donné les dernières prises de positions de M. Di Rupo.

Pour terminer, je vous parlerai de la Société du Port. La dotation de 250 millions est insuffisante pour mener une politique dynamique vitale pour le développement de la Région dans la zone du Canal. On cite le réaménagement du bassin Beco. A qui doit incomber cette verdurisation ? Ne devrait-elle pas être du ressort de la Kredietbank, principal bénéficiaire de cet espace vert ? Qu'entend-on par là ? Un parc ou une lignée d'arbres ? Enfin, ECOLO demande une discussion approfondie en commission sur la politique du Port, et cela peut-être à l'occasion du premier contrat de gestion.

Deux cent cinquante millions, issus de la vente du terrain de Tours et Taxis, sont inscrits en recettes mais constituent une

recette aléatoire. Y a-t-il véritablement acquéreur? Un processus ne nous semble pas encore avoir été établi avec le Port.

Voilà, Monsieur le Ministre, nos réflexions concernant ce budget important — près du quart du budget régional — qui nous tient fortement à cœur étant donné qu'il est un des seuls pouvant réellement traduire une politique régionale et exprimer la volonté du Gouvernement de donner aux Bruxelloises et Bruxellois les moyens de se déplacer dans notre Région partout, rapidement, dans de bonnes conditions et au moindre coût. (*Applaudissements sur les bancs ECOLO.*)

**M. le Président.** — La parole est à M. Cools.

**M. Marc Cools.** — Monsieur le Président, Messieurs les Ministres, Chers Collègues, en venant ce matin au Conseil régional, j'écoutais la radio, comme souvent en voiture, et j'ai appris que le 5 décembre prochain, notre Ministre-Président, M. Picqué, allait présenter au Théâtre du Résidence Palace un film fantastique qu'il aime, paraît-il, et qui s'appelle «The thing», «La chose».

Je ne débattrai pas ici des goûts cinématographiques du Ministre-Président, mais je voudrais vous dire que lorsque j'ai vu ce film, j'ai eu des sueurs froides, et que j'éprouve même une angoisse en prenant connaissance de l'évolution des finances de notre Région. Je crois ne pas être le seul dans ce cas. Cette angoisse n'est pas seulement présente sur les bancs de l'opposition, mais commence à se manifester sur les bancs de la majorité. Le chef du groupe socialiste disait hier à cette tribune que le budget 1995 avait été difficile à élaborer, et le Ministre Chabert ne s'est pas exprimé différemment en commission.

Je me rappelle les débats que nous avons connus ici en début de législature. Le groupe PRL avait déclaré qu'en raison des choix budgétaires et des problèmes suscités par la loi de financement pour la Région bruxelloise, nous nous dirigeons vers une situation financière très difficile. A ce moment-là, on trouvait que nous exagérons, que nous étions trop pessimistes. En 1990 notamment, nous avons fait remarquer que notre Région atteindrait les 100 milliards d'endettement direct et indirect en quatre ou cinq ans.

Aujourd'hui, quand on relève les chiffres officiels qui figurent dans les rapports fournis par l'administration, on peut constater que l'on dépasse déjà les 80 milliards d'endettement. En fait, si l'on globalise tous les endettements et un certain nombre de débudgétisations, d'endettements localisés dans des paragonaux ou des dettes diverses garanties directement ou indirectement par la Région, on arrive à un endettement régional se montant à 100 milliards.

Quand on étudie les chiffres du budget, on constate que la charge de la dette dans le budget régional s'élève à 4,46 pour cent. Dans le budget 1995 qui nous est proposé, elle atteint déjà 10,14 pour cent et si l'on n'y prend garde, dans le budget 1996 elle se montera à 15 pour cent.

Nous entrons là dans une engrenage extrêmement dangereux: une part importante de nos moyens financiers est consacrée non plus à financer des activités nouvelles, certains investissements nouveaux, mais les charges de la dette.

J'ai soulevé cette question en commission et le Ministre m'a répondu que notre situation n'est en rien comparable à l'endettement du Gouvernement national. Comparaison n'est pas raison, et je ne crois pas que l'Etat fédéral soit un modèle à suivre au niveau des finances publiques. Mais surtout, il dispose d'une capacité fiscale et d'un pouvoir taxateur que nous n'avons pas. Quant à moi, je suis inquiet de l'évolution de la charge de la dette dans notre budget.

M. André a bien montré hier combien le solde net à financer ne respectait pas l'avis émis en la matière par le Conseil supérieur des Finances. Je prendrai un chiffre qu'il n'a pas cité et qui est extrait des documents que vous avez remis en commission, Monsieur le Ministre. En page 81 du rapport de M. Rens figure un tableau que vous avez déposé et qui rappelle la situation de 1993. Le solde autorisé à financer était de 7,415 milliards. Le solde réel à financer fut de 12,968 milliards. En 1992, le solde autorisé à financer était de 6,8 milliards tandis que le solde réel à financer était de 9,4 milliards.

Si l'on se réfère à l'avis de la Cour des Comptes, celle-ci nous rappelle l'existence de surestimations de recettes en fonction desquelles il faut évaluer notre niveau de déficit. Elle rappelle également la nécessité de prendre en compte d'éventuels reports de paiements de l'année 1994 sur l'année 1995 si l'on considère que le solde net à financer non corrigé, calculé au 30 septembre 1994, s'élève à 14,558 milliards de francs alors que la norme préconisée par le Conseil supérieur des Finances pour l'ensemble de l'année est de 6,860 milliards de francs.

A l'examen de ces chiffres du passé, on peut se demander effectivement si les objectifs fixés dans le budget 1995 seront respectés en matière de déficit. Je crains que ce ne soit pas le cas.

Les travaux budgétaires en commission cette année-ci ont été particulièrement difficiles. Nous avons dû travailler dans des conditions bien moins agréables que l'année dernière ou qu'il y a deux ans. Tout d'abord, le budget a été déposé avec près d'un mois de retard: illustration des difficultés au niveau du Gouvernement régional pour tendre vers un accord sur le budget. Ensuite, nous avons dû commencer la discussion générale sur le budget 1995 alors que nous n'étions pas encore en possession de tous les chiffres relatifs au deuxième ajustement 1994 du budget. Habituellement, nous disposons de l'ensemble des documents, ce qui nous permet d'avoir un débat groupé tant sur l'ajustement du budget que sur le budget de l'année suivante.

L'avis de la Cour des Comptes illustre ce que je viens de dire. Pour vous le montrer, je vais vous donner lecture de la lettre d'accompagnement de l'avis de la Cour des Comptes, datée du 24 octobre 1994: «A l'issue de l'examen des projets d'ordonnances contenant le Budget des Voies et Moyens ainsi que le Budget général des Dépenses pour l'exercice 1995, la Cour a l'honneur de vous communiquer le rapport joint en annexe. Elle tient cependant à signaler qu'elle n'a disposé que d'un délai très court» — quatre jours en l'occurrence — «pour examiner les projets, les documents essentiels n'ayant été reçus que le vendredi 24 octobre 1994. En outre, elle a dû se baser sur des données provisoires, transmises officieusement et de manière séparée par les différents services du Gouvernement et dont les chiffres qui ont subi des modifications successives ne présentent aucune garantie. De surcroît, le projet d'exposé général qui lui a été communiqué ne contenait pas les commentaires relatifs aux dépenses et les notes justificatives prévues par l'article 13 des lois coordonnées sur la comptabilité de l'Etat faisaient également défaut. Dans ces conditions, il est difficile, sinon impossible, pour la Cour d'exercer pleinement et de manière optimale sa mission de conseiller budgétaire du Conseil et de présenter aux membres de celui-ci une liste complète des projets de budget dont ils auront à débattre.»

Nous pouvons donc, au niveau de l'équilibre général du budget, être inquiets pour l'avenir. Le fait que le Gouvernement régional, avec raison, depuis un an se démène beaucoup aux fins d'obtenir une intervention du Gouvernement fédéral pour assurer un certain nombre de dépenses relatives à nos missions de capitale montre bien que nous nous trouvons dans une situation très particulière. C'est un peu comme un train fou lancé dans le brouillard.

La situation est d'autant plus dramatique que nombre de surestimations de recettes apparaissent clairement dans le budget. Je ne les reprendrai pas toutes ici. Certaines ont déjà été énoncées hier. Il est frappant de trouver ne fût-ce que dans l'avis de la Cour des Comptes, certaines informations permettant de se demander si ces recettes sont toujours prévues et estimées avec pertinence. Ainsi, en page 5 de cet avis, il est fait état de la problématique des 200 millions prévus pour la vente de bâtiments. Il est assez curieux que, chaque année, 200 millions soient prévus pour la vente de bâtiments que l'on ne vend finalement pas. Ils sont supprimés lors du deuxième ajustement du budget 1994 et réinscrits au budget 1995.

Dans cet avis, trois exemples de prévisions de recettes sont également cités :

— indemnités versées par des organismes assureurs : 110 millions prévus au budget 1995, recettes au 30 septembre 1994 : 31 millions;

— recettes provenant des coupes de bois, de la vente de compost et de publications : budget 1995, 42 millions; recettes au 30 septembre 1994 : 21 millions;

— montant du Fonds social européen pour des projets communs : budget 1995, 80 millions; recettes au 30 septembre 1994 : 4,4 millions.

Je pourrais ainsi continuer la liste des exemples qui suscitent des inquiétudes sur la bonne évaluation des recettes.

J'en viens aux dépenses. Je constate la présence de deux Ministres aux côtés du Ministre du Budget.

Je commencerai par dire quelques mots de leur département pour leur permettre d'entendre mes commentaires en direct.

Un mot tout d'abord à M. Grijp. J'ai lu ses déclarations qui figurent au rapport. Je ne pense pas qu'il me démentira quand je lui rappellerai les propos suivants.

L'objectif prioritaire qu'il fixe à son département en matière d'utilisation des crédits dans le domaine de l'expansion économique serait le soutien à des actions d'information, de conseil, d'accompagnement et, dans une moindre mesure, de financement des entreprises.

Je dirai tout d'abord que ces crédits ont tendance à se réduire comme une peau de chagrin, alors que la situation économique est particulièrement préoccupante dans notre Région. Je me demande, en outre, s'il faut vraiment prioritairement multiplier des actions d'information, de conseil, d'accompagnement. Non que celles-ci ne soient pas parfois nécessaires mais faut-il leur accorder la priorité ? D'autant plus que les actions d'information consistent parfois en la publication et la distribution de bulletins qui ne sont guère utiles aux entreprises. En ce qui concerne le conseil et l'accompagnement, on a parfois l'impression que l'on veut mettre sur pied des structures parallèles qui feront concurrence aux conseillers privés qui existent déjà.

Sauf erreur de ma part, en juillet 1993, une ordonnance d'expansion économique, concernant surtout les grandes entreprises, a été votée en ce Conseil. Je lis dans le rapport que, «bientôt, au *Moniteur belge*, vont être publiés les arrêtés d'application». Dans ce domaine aussi, on peut se demander pourquoi on vote une ordonnance pour attendre ensuite un an et demi avant d'en voir un début d'application.

**M. Rufin Grijp**, Ministre de l'Economie. — Nous devons tenir compte de l'Europe.

**M. Marc Cools**. — J'imagine que vous parlerez de l'Europe dans votre réponse, Monsieur le Ministre, mais je trouve

l'argument un peu facile. Je constate que l'Europe est beaucoup plus rapide, en tout cas en ce qui concerne d'autres Régions. De plus, lors du débat sur l'ordonnance, il nous a été dit qu'il avait fallu beaucoup de temps pour la présenter, qu'il s'agisse de celle sur les PME ou de celle plus générale sur les grandes entreprises, parce qu'un préaccord avec l'Europe était nécessaire.

C'est ainsi que l'ordonnance en matière d'expansion économique nous a été présentée en juillet 1993, non en 1989 ou en 1990. Votre justification était déjà à l'époque, qu'il fallait attendre l'Europe. J'en conviens.

Mais nous avons dû attendre l'Europe pour obtenir le texte de l'ordonnance et l'on vient maintenant nous dire qu'il faut encore l'attendre pour les arrêtés d'application ! Je trouve ce processus bien lent. Peut-être nous donnerez-vous tout à l'heure une explication, mais je puis vous dire que les entreprises en sont directement les victimes. A trop réduire les montants des interventions en leur faveur, on finit par perdre l'effet de masse suffisant pour influencer des décisions d'investissements.

Je constate aussi que l'on tente de réduire les subsides ou les moyens financiers de sociétés comme la Société de développement régional. Je crois qu'un des rôles des pouvoirs publics consiste à aménager à viabiliser un plus grand nombre de terrains industriels permettant ainsi certaines implantations économiques nouvelles. Une telle politique nécessite des budgets et des crédits qui tendent malheureusement à se réduire comme peau de chagrin dans les budgets qui nous sont présentés.

M. Anciaux qui est présent parmi nous, a, comme chacun le sait, dans ses responsabilités, la gestion du service des pompiers. Je ne reviendrai pas sur le sujet des cadres linguistiques; cette assemblée ne me semble pas être le lieu adéquat pour que ce problème soit évoqué dans le cadre d'un débat budgétaire. Cependant, je ne vous cacherai pas, Monsieur Anciaux, que j'éprouve un sentiment d'inquiétude à la lecture du budget. En effet, si un certain nombre de dépenses qui ne sont pas prioritaires — j'y reviendrai tout à l'heure — sont effectuées, en revanche dans un certain nombre de secteurs importants, notamment pour la sécurité des citoyens, les investissements minimums indispensables ne sont pas réalisés. Sur le nombre total de pompiers qui tournent en équipes, actuellement, environ 135 sont présents 24 heures sur 24. Leur nombre à l'époque où le service était géré par les communes, se situait aux environs de 180. En situation d'urgence, nous nous trouvons donc face à des effectifs extrêmement réduits. Lorsque vous êtes entré en fonction, vous aviez estimé que les effectifs des pompiers étaient insuffisants, qu'ils devaient être revus et éventuellement étendus.

On est loin de là ! Les cadres actuels ne sont même pas remplis. Dans ma commune d'Uccle, par exemple, qui dispose d'une équipe permanente de 5 personnes seulement pour faire face aux problèmes de sécurité et d'alerte incendie, on peut se poser des questions. Je me demande ce qui se passerait si deux catastrophes se produisaient simultanément. Voilà donc un secteur, dans lequel il conviendrait d'investir davantage.

Dans les moyens limités qui sont disponibles, on peut aussi se demander si les choix qui sont faits sont toujours les bons. Il s'agit ici du débat auquel la presse a largement fait écho, notamment en ce qui concerne le service Médi 100. Avant d'envoyer les pompiers, les appels doivent-ils être filtrés par des médecins, ceux-ci étant rémunérés via des ASBL ?

Ce système a conduit à des bavures extrêmement inquiétantes que la presse a relatées. Je m'interroge sur la déontologie de certains médecins : en cas d'appel d'urgence, il peut être décidé de ne pas envoyer de secours immédiats. C'est un choix très grave d'un point de vue humain. Les moyens financiers utilisés

par Médi 100 auraient pu être utilisés différemment dans le cadre du service des pompiers et de l'aide médicale urgente.

Je ne reviendrai pas sur plusieurs courriers auxquels la presse a fait allusion mais je rappellerai que plusieurs bourgmestres de partis membres de la majorité se sont plaints de l'attitude de ce service Médi 100 et, ce, avec raison, me semble-t-il. Je pense qu'un débat à huis clos devrait être entamé en commission à ce sujet pour examiner les cas qui se sont présentés. Des problèmes humains se sont effectivement posés.

En matière de dépenses, je dirai à l'intention de M. Harmel qui n'est pas parmi nous aujourd'hui, que j'ai assisté aux travaux de la commission permanente au sein de laquelle il a présenté son budget. Il est édifiant de voir le nombre de placards que ce Ministre a déjà ouverts, placards qui ont toutefois été remplis par son prédécesseur, membre du même parti et de la même coalition. Nous sommes véritablement inquiets à l'égard de la gestion passée de ce département des travaux.

**Mme Magdeleine Willame-Boonen.** — Ce sont des litiges qui remontaient parfois à 1980. Je faisais également partie de la commission permanente, Monsieur Cools !

**M. Marc Cools.** — Je n'évoquais pas ce type de litiges. Vous savez qu'il en existe d'autres. Vous n'ignorez pas que M. Thys — et non son prédécesseur — a pris des engagements en matière d'investissements publics sans prévoir de budgets d'entretien. Je puis citer des exemples de travaux exécutés dans ma propre commune au cours de cette législature. Je pense notamment à l'aménagement de l'avenue Brugmann, de la place Vanderkindere et de la rue de Stalle. Je ne parle pas de l'objet, du bien-fondé ou de la manière dont les travaux ont été réalisés. Des investissements ont été effectués et ils ont généralement été réussis au niveau de l'esthétique. Des bacs ont par exemple été prévus pour planter des arbres, qui n'ont jamais été mis en terre. Autre cas : les arbres ont été plantés mais le budget pour les entretenir n'a pas été prévu. Il est exact que M. Harmel essaie peu à peu de remédier à ces situations en débloquant quelques crédits d'entretien. Je répète néanmoins que des dépenses d'investissements ont été effectuées dans notre Région sans prévoir les dépenses d'entretien de ces investissements.

Elles constituent à mon sens une priorité. Je constate par ailleurs que les crédits prévus au budget 1995 sont souvent trop faibles pour faire face à ce type de nécessités.

J'estime que notre Région ne peut plus prévoir des dépenses d'investissements si elle n'envisage pas en même temps les dépenses d'entretien de ces investissements.

Les procès que vous évoquez sont plus récents; les jugements remontent à une année. On peut effectivement s'interroger à leur sujet. Pourquoi, alors que personne n'ignorait que certains procès étaient perdus d'avance, n'a-t-on pas provisionné certaines sommes permettant de faire face à ce type de dépenses ?

Un autre élément m'inquiète. J'ai interrogé M. Harmel en commission à ce sujet. Il a affirmé qu'il allait ouvrir les « placards ». Il n'a toutefois pas juré qu'ils étaient tous ouverts. Nous n'avons donc pas eu le sentiment qu'un audit général du département avait été réalisé. Dès lors, des découvertes pourraient encore être faites à l'avenir, ce qui devrait également inquiéter le Ministre des Finances.

M. De Grave et d'autres Collègues ont, lorsque M. Thys était en fonction, dénoncé certaines choses. Aujourd'hui peu à peu, la vérité remonte à la surface et il faut « couper » dans certains budgets d'investissements de la STIB. Je le déplore. En effet, les discours prônant l'amélioration des transports en commun sont inutiles si l'on restreint en même temps les

moyens de ce secteur. Un débat peut être engagé à ce sujet. ECOLO et le groupe PRL ne seront peut-être pas toujours d'accord sur le choix des investissements en matière de transports en commun. Ils se rejoindront néanmoins sur la nécessité de budgets d'investissements sans lesquels l'objectif d'amélioration de la desserte des transports en commun au sein de notre Région ne sera pas atteint. Or, tous les membres de ce Conseil le souhaitent. Les grands discours ne sont malheureusement pas toujours suivis d'effet.

Je citerai l'exemple du RER, projet qui me réjouit. MM. Thys et Harmel, comme l'ensemble des groupes politiques de ce Conseil, en sont partisans. Ce projet est en effet extrêmement positif. Des syndicats d'étude sont mis sur pied, ce qui est également positif. Néanmoins, rien n'indique que le RER sera réalisé. Je m'inquiète notamment lorsque je lis dans la presse que les budgets de la SNCB ne prévoient pas un franc pour le RER avant l'an 2005. Si la SNCB n'octroie aucun financement, je pense que la Région devrait intervenir ou qu'elle devrait tenter d'obtenir des crédits auprès du pouvoir fédéral.

Ces crédits pourraient être alloués dans le cadre de l'article bien connu des lois de réformes institutionnelles permettant le financement de certaines grandes infrastructures à Bruxelles. On pourrait également tenter de convaincre le pouvoir fédéral de donner des moyens financiers à la SNCB pour la réalisation de ce projet. Les enjeux budgétaires sont donc nombreux.

Personnellement, je m'inquiète de la dérive constatée au niveau de l'utilisation des crédits que nous obtenons du pouvoir national et qui sont destinés à refinancer nos missions internationales. Les démarches effectuées pour obtenir ces crédits sont positives et elles doivent être poursuivies avec pugnacité. J'estime néanmoins que, contrairement à la tendance qui s'installe peu à peu, ces crédits ne doivent pas uniquement servir à des dépenses d'entretien.

Je constate que, finalement, c'est le national qui financera l'entretien d'un certain nombre de ponts. Certes, cela permet de maintenir l'infrastructure existante, mais, à la limite, on aurait pu imaginer que ce type de dépenses soit pris en charge par la Région. En revanche, en ce qui concerne le financement de nouvelles infrastructures importantes, il serait utile d'utiliser les moyens dégagés du national. Je crains qu'au contraire, on adopte peu à peu une politique visant uniquement l'entretien des investissements existants sans développer de nouvelles infrastructures, qu'il s'agisse de routes, de transports en commun ou d'autre infrastructures publiques dans notre Région. Or, cela devrait être une priorité si nous voulons maintenir son attrait.

Il existe d'autres domaines pour lesquels on peut s'interroger sur la différence entre le discours et la pratique. M. van Eyll est absent. Mais, en ce qui concerne les monuments et sites, on s'interroge.

Tout le monde insiste sur la nécessité de restaurer les monuments classés, d'envisager une rénovation, un maintien, une sauvegarde des bâtiments, afin d'éviter le pourrissement sur pied. Mais, dans le cadre de la politique pratiquée actuellement, un certain nombre d'opérations ne sont plus subsidiées. Il y a peu de temps encore, on pouvait espérer qu'un bâtiment classé soit subsidié à concurrence de 80 pour cent : 60 pour cent par la Région et 20 pour cent par la province. Cette subvention a diminué pour arriver à 60 pour cent : 50 pour cent par la Région et 10 pour cent par la province. La province de Brabant vient d'être supprimée. Toutefois, la Région recevra les recettes fiscales et les moyens financiers qui étaient ceux de la province. Mais, visiblement, elle n'a pas du tout l'intention de financer la quote-part qu'assumait la province dans la rénovation des monuments classés. Dès lors, on peut espérer que la rénovation de biens sera subsidiée à concurrence de 50 pour cent, et ce à condition d'échelonner l'investissement sur plusieurs années. Si la réno-



vation est envisagée en une seule fois, elle ne sera plus subsidiée qu'à concurrence de 15 pour cent, pourcentage infime. Or, certains investissements ne peuvent être fractionnés, par exemple dans le cas d'une toiture. On constate donc une différence de plus en plus nette entre le discours et la pratique. Il devient fréquent, dans un certain nombre de dossiers de subvention, de devoir attendre deux ou trois ans alors que les travaux sont urgents. C'est la dérive! On a parfois tendance à classer des biens qui ne sont pas prioritaires. Mais si l'on choisit de classer un certain nombre de biens, il faut la volonté politique de prévoir les moyens budgétaires permettant d'intervenir dans la rénovation et la sauvegarde de ceux-ci. J'ai évoqué quelques exemples dans différents secteurs et l'on peut s'interroger sur le fait de savoir si les dépenses essentielles qui s'y rapportent sont bien prévues dans le budget. En effet, un jour ou l'autre il faudra faire face à ces dépenses, ce qui ne fera qu'accroître notre déficit.

En revanche, dans certains autres domaines, on continue à procéder à des dépenses que nous avons dénoncées ici à plusieurs reprises, mais avec le sentiment de parler dans le vide. Combien de fois ne nous sommes-nous pas interrogés sur la nécessité de financer une revue comme *Brussels today* où — chacun le sait — chaque cabinet ministériel décide, pour la part réservé à son Ministre, du contenu rédactionnel? Drôle d'indépendance d'une revue d'information! Mais passons. Je ne pense même pas que cette façon d'agir soit utile du point de vue électoral puisque cette revue est prioritairement dirigée vers l'étranger. Une série de publications, d'études et de colloques qui ne sont pas essentiels, pourraient être supprimés. Nous avons souvent demandé qu'un effort soit réalisé afin de réduire les dépenses des cabinets ministériels.

Toujours en vain. Même là où le Gouvernement de M. Dehaene fournit un effort, le Gouvernement régional ne le fait pas!

Au niveau des dépenses, il n'existe donc pas une véritable politique de ce que j'appellerai du *zero base budgeting*. Qu'une fois pour toutes on définisse un ordre de priorités des dépenses et que l'on convienne des allocations nécessaires pour y parvenir convenablement. En fonction des moyens dont on dispose, qu'on retienne les dépenses prioritaires en abandonnant les autres pour éviter un saupoudrage.

Nous avons le sentiment que par la multiplication des arrêtés de l'Exécutif, des arrêtés ministériels, des transferts de crédit d'une activité à une autre, contrairement aux objectifs de la nouvelle comptabilité de l'Etat, nous revenons à une espèce de budget par enveloppe, au lieu d'un véritable budget par programme. Il faudrait au contraire évaluer la pertinence des différents programmes, et les choix et priorités qui doivent être définis en la matière.

Tout cela nous laisse fort inquiets pour l'avenir, Monsieur le Ministre. Peut-être présenterez-vous encore un autre budget, par exemple, le budget 96 qui, normalement, serait voté en décembre 1995? On ne sait jamais ce que réserve la vie politique! Mais quels que soient les responsables politiques qui seront en place demain, ils hériteront d'une situation obérée. Je ne voudrais pas que notre Région subisse le même sort que la Communauté française. Je crains cependant que nous n'en prenions peu à peu le chemin. Dès lors, il est temps de faire un certain nombre de choix, même impopulaires, en matière de réductions de dépenses. Ces choix ne sont pas clairement définis dans votre budget. Il est question de petites économies par-ci, par-là et — c'est la grande technique! — de dépenses que l'on reporte sans les remettre en cause. On invente de nouvelles interventions, sans toujours disposer de moyens financiers permettant de les assumer. Un réexamen complet de la situation me semble donc nécessaire.

Pour terminer, je voudrais dire un mot sur la taxe régionale. En effet, la situation surréaliste que l'on connaît dans ce secteur pourrait faire l'objet d'un livre humoristique, sauf, bien sûr, pour ce qui concerne les victimes de cette taxe qui est devenue un véritable « racket organisé ». J'ai illustré mon propos en commission par quelques exemples, que le Ministre n'a d'ailleurs pas contredits. La situation est inouïe: des cotisations sont enrôlées au nom de personnes qui ne sont pas redevables de cette taxe. En commission, j'ai évoqué l'exemple des écoles communales de ma commune lesquelles, comme toutes les écoles, d'ailleurs, sont clairement exemptées de cette taxe dans l'ordonnance. Selon moi, il conviendrait d'ailleurs de modifier celle-ci en vue d'exempter l'ensemble des bâtiments communaux, mais cela relève d'un autre débat.

Les intéressés signalent leur cas au service concerné, mais l'année suivante, ils sont à nouveau taxés. Certaines écoles unilingues francophones font même l'objet de deux enrôlements distincts, l'un en français et l'autre en néerlandais.

Ce qui est vrai pour les pouvoirs publics l'est également pour les personnes privées. Dans certains milieux, on s'imagine que tous les indépendants roulent sur l'or, ce qui est loin d'être le cas. Il arrive que mari et femme fassent l'objet de deux enrôlements distincts, alors qu'il ne devrait y avoir qu'une taxe pour le ménage. Je me suis demandé comment une telle erreur pouvait se produire. En fait, cela arrive lorsque mari et femme sont tous deux repris dans l'annuaire téléphonique. Comme celui-ci constitue une des bases d'enrôlement, laquelle n'est pas nécessairement des plus fiables, on en arrive à un certain nombre de situations analogues.

Cette nouvelle taxe a été une erreur. Personnellement, Monsieur le Ministre, je suis contre l'établissement de taxes et contre le relèvement de celles-ci. Cependant, en l'occurrence, peut-être eût-il été préférable d'augmenter une taxe existante — et perçue par les services du Ministère fédéral des Finances — que d'engager du personnel pour percevoir une nouvelle taxe frappant 400 000 personnes, et devoir faire face à d'énormes problèmes de recouvrement. Plus grave encore est le fait que lorsque certaines personnes qui sont dans leur droit écrivent à l'administration afin de faire rectifier des données, le problème n'est pas résolu et la taxation est renouvelée dans les mêmes conditions. Vous avez été interpellé à de multiples reprises, aussi bien par la majorité que par l'opposition, mais les problèmes ne se règlent pas. En outre, les prévisions contenues dans le budget nous laissent rêveurs. La Cour des comptes a également émis quelques craintes à ce sujet dans son avis. Vous prévoyez, pour 1995, un produit de 3 milliards de francs. Pourtant, le 30 septembre 1994, le produit de la taxe régionale s'élevait à 893 millions, alors que vous prévoyiez, pour 1994, une rentrée de 2,4 milliards. peut-être atteindrez-vous vos objectifs. Nous avons néanmoins l'impression que les moyens sont surévalués.

Il faudrait que des solutions soient recherchées au sein de votre administration pour aboutir à un traitement plus décent d'un certain nombre de personnes. Celles-ci doivent obtenir des réponses. Quand, avec raison, elles se plaignent, il faut mettre fin aux enrôlements et aux poursuites. En effet, cette façon d'agir constitue une mauvaise publicité pour la Région, critiquée dans son ensemble.

Pour conclure, je ne puis que répéter les craintes émises par mes Collègues du groupe PRL: nous sommes inquiets pour l'avenir et nous avons le sentiment que le choix d'économies sont absents de ce budget, de même que les moyens financiers indispensables prévus pour certains secteurs. (*Applaudissements sur les bancs PRL.*)

**M. le Président.** — La parole est à M. Zenner, pour développer son interpellation jointe aux budgets, ainsi que celle de M. André.

**M. Alain Zenner.** — Monsieur le Président, Messieurs les Ministres, Chers Collègues, la capacité de gouverner, l'autorité et le prestige des collectivités publiques sont placés dans la dépendance directe de la capacité de manœuvrer sur le terrain financier.

M. Eric André a montré, hier, à quel point, vu de cet angle, le jugement qu'appelle le budget qui nous est présenté cette année doit être sévère.

Mais le débat sur le budget ne se borne pas à l'examen des impressionnants tableaux chiffrés qui nous sont remis. Par ce qu'il fait, autant que par ce qu'il exprime, le budget est l'expression essentielle de la politique du Gouvernement, de son action mais aussi de son inaction.

C'est sur l'inertie du Gouvernement face à la problématique de la fermeture d'entreprises par suite de délocalisation ou de faillite que je voudrais vous interpeller, Monsieur le Ministre.

Le 18 octobre dernier, le Ministre-Président du Gouvernement flamand, M. Luc Van den Brande, évoquait le problème des délocalisations internes à la Belgique, en invoquant notamment le dossier de l'utilisation des aides européennes au développement par la province du Hainaut, dans le cadre du plan appelé « Objectif numéro 1 ».

Dans un tel contexte, qui semble irriter tout particulièrement sa Région, le Ministre-Président flamand faisait appel, une nouvelle fois, à sa version de la « loyauté fédérale ». Il invitait ainsi son homologue wallon, M. le Ministre-Président Robert Collignon, à passer un pacte « par lequel les deux Gouvernements régionaux s'engagent à ne pas subsidier les entreprises qui quittent une Région pour l'autre ».

A ma connaissance, cet appel à un pacte de non-agression à conclure par « les deux principales Régions du pays » — dit M. Van den Brande — n'a entraîné aucun émoi, aucune réaction de la part du Gouvernement bruxellois qui, une fois de plus, a observé le plus grand mutisme en la matière.

J'avais pourtant aussitôt attiré votre attention sur l'appel de M. Van den Brande et sur la « sélectivité » étrange dans le choix de son interlocuteur, à l'occasion d'une question orale que je vous avais posée à cette tribune le lendemain, soit le 19 octobre.

Vous n'avez apparemment rien fait face à cette situation.

A croire que notre Ministre de l'Economie estime normal que la Région de Bruxelles-Capitale soit déclarée « hors jeu » dans une telle négociation, étant, en quelque sorte, dans l'esprit de M. Van den Brande, une « sous-région » sur le plan économique !

Or, la problématique des délocalisations d'entreprises au profit des autres Régions est, pour des raisons évidentes, encore plus aiguë à Bruxelles, ville qui perd ses emplois comme ses habitants.

C'est ainsi que la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bruxelles, qui reconnaît avoir perdu récemment huit cents membres de son organisation, vient de produire une étude intéressante relative aux « besoins de relocalisation des entreprises industrielles de la Région bruxelloise ». La Chambre de Commerce souligne à cette occasion que l'économie bruxelloise est fragile car la concurrence des autres Régions du pays et des proches partenaires de l'Union européenne se révèle chaque jour plus vive et attractive pour nos entreprises.

Que fait, pour sa part, face à ce problème, le Gouvernement bruxellois ?

Sa seule « idée », à ma connaissance, a été la création d'un « Observatoire de la délocalisation des entreprises » qui est

prévue dans l'ordonnance relative au Conseil économique et social de la Région de Bruxelles-Capitale, mais qui ne fonctionne pas encore.

N'est-ce pas un comble, Monsieur le Ministre ? Après n'avoir rien fait pour freiner l'exode des entreprises bruxelloises et partant, des habitants de Bruxelles — que du contraire — après plus de cinq ans de législature, vous vous bornez à inviter les interlocuteurs sociaux à étudier ce curieux phénomène !

Ne craignez-vous pas que, eu égard à la situation économique et financière de votre Ville-Région, la tendance à la délocalisation interne vers d'autres Régions du pays ne s'amplifie ?

Devant la concurrence que se font les Régions voisines dans la nature et la hauteur des aides de toute nature allouées pour attirer les investisseurs, devant les moyens de nos voisins en matière d'expansion économique, d'initiative industrielle publique, d'action des SDR, et alors que Bruxelles est sans le sous, ne pensez-vous pas qu'il convient d'agir ?

Si M. Van den Brande ne vous invite pas à jouer dans la cour des grands, pourquoi ne prenez-vous pas l'initiative ? Pourquoi ne proposez-vous pas, vous aussi, un pacte de non-agression ou des règles déontologiques qui couperaient net le spectre de cette concurrence effrénée entre Régions aux frais du contribuable ?

J'en arrive alors au deuxième volet de mon interpellation, qui porte sur les fermetures d'entreprises défailtantes et la prévention des faillites.

C'est, très curieusement, un thème apparemment tabou dans notre Région. Nous ne parvenons en tout cas pas à obtenir un débat sérieux sur cette grave question, que ce soit à cette tribune ou en commission de l'Economie.

Voici deux ans, j'ai déposé une proposition d'ordonnance en la matière qui n'a pas été prise en considération; j'ai aussi introduit plusieurs demandes d'interpellation qui ont été écartées. En ce qui concerne la dernière, qui a été transformée en question orale, je dois à la vérité de dire que vous avez fait l'effort de fournir une réponse circonstanciée. Et tout cela sous le prétexte que la matière des faillites et des concordats serait une matière fédérale.

Il est vrai que dans ce domaine de la prévention des défaillances d'entreprises, la répartition des compétences est particulièrement complexe. Nous l'avons vu lorsqu'il s'est agi de proposer une réforme du concordat, où chacun des acteurs, fédéral — M. Wathelet — et régionaux — les Ministres de l'Economie des Gouvernements régionaux — se sont abrités derrière cette complexité pour justifier leur inertie. Il a fallu que le PRL dépose une proposition de réforme à la fois au Conseil régional et devant les deux Chambres pour que le Conseil d'Etat soit appelé à votre initiative, Monsieur le Président, si je ne me trompe, à trancher et force ainsi le Ministre Wathelet à agir.

Vous savez que la discussion du projet de loi relatif à l'accord et au sursis de paiement est actuellement en discussion à la commission spéciale de Droit économique de la Chambre.

Lors de ma question orale du 19 octobre, je vous ai fait part de mon étonnement que les Régions n'aient pas été associées à l'élaboration de ce projet, ce qui aurait dû être le cas puisque la prévention des défaillances d'entreprises, qui est le premier objectif de ce projet de loi, est manifestement une matière de compétence régionale.

Vous m'avez aimablement répondu à l'époque que vous feriez part à votre Collègue, M. Wathelet, de vos réflexions, « en lui suggérant de les examiner lors de la discussion — toujours en cours — du projet de loi ». En effet, vous n'aviez pas été associé à l'élaboration de ce projet.

J'imagine qu'entre-temps, vos collaborateurs se sont penchés de plus près sur ce projet. Peut-être vos réflexions ont-elles déjà été communiquées à M. Wathelet? Dans ce cas, pouvez-vous les connaître, Monsieur le Ministre, et savoir quel accueil M. Wathelet y a réservé?

Pour le cas où vos réflexions seraient toujours en voie d'élaboration, je me permets de vous mettre en garde contre l'optimisme, à mes yeux excessif, avec lequel vous paraissiez considérer ce projet de réforme dans votre réponse à mes questions orales. J'émettrai à cet égard trois motifs.

Venons-en au premier: Il y a longtemps que nos Gouvernements paraissent inactifs en la matière!

Voici maintenant presque vingt-cinq ans que chaque Gouvernement national inscrit dans sa déclaration gouvernementale avec des philosophies très diverses, il est vrai, la réforme de la réglementation en matière d'entreprises en difficulté, et ce pour des raisons manifestes, à savoir que notre législation est tout à fait surannée puisque la loi sur les faillites date de 1841 et celles sur les concordats de 1887 et de 1946.

Cela s'explique par le fait qu'alors qu'en général, on rattache les origines de la crise ou de la mutation que nous avons traversées à la guerre du Kippour en 1973, les premiers symptômes de la crise de l'après-guerre ont fait leur apparition dans notre pays au milieu des *golden sixties*. On oublie trop souvent qu'en Belgique, en 1966, le nombre d'emplois perdus était déjà le double de celui de l'année précédente. A l'époque, de grandes entreprises dans le secteur des fabrications métalliques, notamment Hainaut-Sambre, étaient déjà menacées, ce qui entraîna les premières occupations d'usines. C'est du Gouvernement Van den Boeynants-De Clercq de 1967 que datent les premières mesures, les premiers projets en matière d'aide aux entreprises en restructuration, en matière de détection administrative des entreprises en difficulté et en matière de magistrature économique. Vint ensuite la décennie 1970, avec sa foi aveugle dans l'initiative industrielle publique et la gestion assistée, avec plusieurs projets de loi qui ont été votés à la Chambre ainsi qu'en commission du Sénat, mais que la succession rapide des crises ministérielles n'a jamais permis de porter à leur terme. Arriva alors la décennie 1980 marquée par un ensemble de projets plus réalistes, et notamment un projet déposé par votre Collègue M. Collignon, à l'époque Sénateur, ainsi que par M. Lallemand, dont s'est inspirée la Commission Krings et qui a abouti à cet avant-projet repris à son compte par M. Wathelet. Bref, il existe une très longue histoire législative d'échecs, de réformes de notre législation en la matière, et l'issue en est aujourd'hui d'autant plus complexe que la matière relève non seulement de compétences fédérales pour tout ce qui concerne le droit commercial, mais aussi de la compétence des Régions, puisque c'est des Régions que dépend tout ce qui concerne la prévention des faillites. Telle est donc la première raison qui m'incline à moins d'optimisme.

Une deuxième raison est ma conviction que, jusqu'à présent, la plupart des questions fondamentales que pose une réforme de ce genre et que pose le domaine de la prévention des faillites n'ont pas été abordées. Je ne compte pas m'étendre ici sur ce sujet car je pense que c'est en commission que nous devrions avoir un jour l'occasion de débattre de ces questions. Celles-ci sont néanmoins importantes et la première serait de savoir à quoi sert la faillite, question fondamentale s'il en est. Elle ne sert certainement pas à payer les créanciers lorsqu'on observe aujourd'hui sur quoi débouchent les liquidations. Les faillites doivent-elles servir à préserver l'emploi? Mais dans ce cas, il faut mettre cet objectif en exergue? Doivent-elles servir à préserver la concurrence? Il y a là des choix politiques fondamentaux à faire, dont nous devrions débattre et dont les consé-

quences pourraient alors être tirées dans l'organisation de cette réglementation.

Autre question très actuelle: faut-il donner une seconde chance aux dirigeants d'entreprises, que ce soit à travers un sursis de paiement ou un concordat? Y a-t-il unanimité? Si la réponse est positive, il faut veiller à ce que ce concordat ou ce sursis de paiement soit efficace et permette un redressement réel de l'entreprise, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. Faut-il donner aux dirigeants d'une entreprise faillie une deuxième chance en leur permettant de reprendre leur entreprise, de la racheter à la curatelle, comme cela se fait très couramment? Il y a là également de graves questions auxquelles des pays voisins apportent des réponses fondamentalement différentes que celles que nous leur réservons. Il y a tout le problème, dont on ne débat en général pas, des privilèges et des droits de quelques acteurs, notamment des institutions financières, qui peuvent paraître exorbitants et empêcher les restructurations et concourir, de ce fait, à la fermeture d'entreprises et à la perte d'emplois. Soulignons aussi tout le problème de savoir comment choisir un repreneur. Quels sont les critères servant de base à la sélection d'un repreneur? Parlons aussi du problème de savoir si une faillite doit être libératoire ou pas, si à l'issue de la faillite, le failli, pour autant qu'il soit malheureux et de bonne foi, peut être déchargé de son passif. Enfin, un mot encore de l'« amoralisation » de la vie des affaires. Les praticiens sont très inquiets devant la situation de non-droit qui se propage, tant il est vrai que devant les infractions de type financier et économique, il est de plus en plus rare de voir le Parquet, démuné de moyens, poursuivre, si ce n'est quelques infractions à la mode, comme en matière boursière, de blanchiment d'argent ou de fraude communautaire,

Je ne puis m'étendre sur toutes ces questions, mais je tiens à souligner leur importance. On ne peut envisager une réforme du droit de la faillite, du concordat, du sursis de paiement. On ne peut, en d'autres termes aborder la matière de la prévention des fermetures d'entreprises, sans réfléchir à ces questions. C'est la raison pour laquelle je déplore que nous ne puissions jamais en débattre.

Troisième raison: j'estime que les projets actuellement soumis au Parlement et qui, disiez-vous, vous paraissent positifs, sont beaucoup trop timides et ne vont pas assez loin dans les réformes nécessaires pour permettre une véritable réorganisation en profondeur des entreprises en difficulté.

J'avais pensé inscrire dans la ligne de cette interpellation d'autres considérations concernant l'expansion économique, le plan régional de développement, les difficultés liées à la réglementation de l'urbanisme pour les petites et moyennes entreprises et les taxes, mais certains collègues, dont M. Cools, ont abordé l'ensemble de ces questions. J'arrête donc ici mon interpellation. (*Applaudissements sur les bancs libéraux.*)

**M. le Président.** — La parole est à M. Adriaens pour développer son interpellation jointe aux budgets.

**M. Alain Adriaens.** — Monsieur le Président, Monsieur le Secrétaire d'Etat, ECOLO considère que, plus que jamais, la politique de l'énergie est au centre de toute politique environnementale digne de ce nom. Les économies d'énergie sont devenues une nécessité cruciale, rappelée par la Conférence de Rio sur l'économie et l'environnement, à l'issue de laquelle la Belgique a signé la Convention sur le climat qui implique naturellement une série de mesures dans le domaine énergétique. Le Gouvernement fédéral travaille sur un programme national belge de réduction des émissions de CO<sub>2</sub>, fortement lié aux problèmes énergétiques. Mais beaucoup de mesures prévues sont en fait de compétence régionale, puisque nous sommes responsables de politiques telles que l'utilisation rationnelle de

l'énergie, les sources nouvelles et renouvelables d'énergie, la récupération d'énergie ou les réseaux de chaleur.

Après plus de cinq années d'existence de la Région bruxelloise, les réalisations de la Région en matière d'énergie apparaissent bien maigres aux yeux des écologistes. Je souhaite donc demander au Secrétaire d'Etat, pourquoi le Gouvernement n'a pas pu ou voulu mener une politique dynamique en la matière, alors qu'elle est pourtant essentielle.

Tout d'abord, je me pose des questions sur la faiblesse des moyens budgétaires que le Gouvernement a réservés à la politique en matière d'énergie depuis cinq ans. Vous n'avez jamais inscrit plus d'une soixantaine de millions par an, soit 0,1 pour cent du budget à la division 21, Energie. Cela ne vous paraît-il pas trop peu, Monsieur le Secrétaire d'Etat, pour mener une politique digne de ce nom? En comparaison, on peut remarquer que la Région wallonne consacre, elle, une proportion double de son budget à la politique énergétique. Des différences existent donc.

Plus inquiétant encore: j'ai pu constater que, dans les comptes de 1993, 11 millions à peine furent effectivement ordonnancés. Pouvez-vous me préciser quelles sont les dépenses réelles que révèle les comptes des trois dernières années pour lesquelles les chiffres sont connus?

Il est inquiétant de constater que malgré la faiblesse de votre budget, moins d'un quart de celui-ci est dépensé.

Au budget de l'année 1995, vous disposez du montant le plus bas depuis que la Région existe, soit à peine 52,8 millions. Croyez-vous pouvoir mener une politique dynamique avec aussi peu de moyens?

Mais je voudrais aussi faire avec vous le bilan des cinq années de votre mandat en tant que Secrétaire d'Etat à l'Energie. Il apparaît en effet que les principales actions engagées par l'Exécutif n'ont pas vraiment connu le succès. Je citerai trois actions importantes à nos yeux.

Ains, la banque «Energie» conçue avec l'aide de Test-Achats et la campagne de sensibilisation du grand public par la réalisation d'audits énergétiques pour les particuliers aurait connu l'échec. Est-ce vrai que très peu de personnes ont profité de ce service? Pouvez-vous me dire combien d'audits énergétiques ont été effectués pour des particuliers au cours de cette campagne? Un chiffre très bas ne serait pas étonnant puisque l'information fournie au public sur cette possibilité fut très réduite. Est-il vrai que la plupart des huit points d'appui où les particuliers pouvaient se renseigner ont été fermés et qu'il ne resterait plus aujourd'hui qu'un seul point d'appui, non permanent, puisque localisé dans un bus énergie itinérant? Comment expliquez-vous le bilan médiocre de cette initiative que vous aviez toujours mise en avant?

Une autre initiative prise par la Région fut des formations de fonctionnaires communaux et des audits énergétiques de bâtiments communaux. Il semblerait que quasiment aucune mesure concrète d'économies d'énergie n'aurait suivi ces formations. Est-ce vrai que les crédits disponibles ne furent pas utilisés par les communes et que les formules de tiers-investisseur que vous aviez proposées ne furent pas employées?

Un troisième secteur que vous avez voulu développer est celui des carburants alternatifs pour transports publics. Dès 1989, une de vos premières initiatives fut de réaliser un colloque sur ce sujet. Et malgré les conclusions positives de cette réunion, nous avons dû attendre près de cinq ans pour que soient mis en service les premiers vingt bus au gaz naturel? ECOLO a, à plusieurs reprises, interpellé le Ministre des Transports lors de commandes de bus qui n'étaient jamais propulsés par des carburants alternatifs. Vingt bus au gaz naturel sur un total de trois

cent soixante, c'est vraiment peu. Pourquoi la transversalité vantée par le Gouvernement ne fut-elle pas possible? Pratiquement, pour quel montant global le budget de l'énergie a-t-il contribué au lancement de cette expérience par la STIB? Quel en est le premier bilan que vous en tirez? Selon les dires, des difficultés techniques seraient survenues. Qu'en est-il?

Au-delà de ces quelques initiatives qui furent apparemment peu couronnées de succès, je souhaiterais demander au Secrétaire d'Etat si, dans la prolongation du programme de réduction des émissions de CO<sub>2</sub>, le Gouvernement bruxellois, programme des réalisations significatives en matière d'économies d'énergie?

En fait, je ne vous pose pas cette question sur le seul budget de la division 21, mais je souhaite savoir si, dans les autres secteurs de la politique régionale, le Secrétaire d'Etat à l'Energie a des espoirs de convaincre ses collègues afin de mener des politiques dans lesquelles la dimension énergie soit prise en compte de manière déterminante? Je vous cite quelques initiatives possibles.

*(M. Jan Béghin, Premier Vice-Président,  
remplace M. Poulet au fauteuil présidentiel)*

*(De heer Jan Béghin, Eerste Ondervoorzitter,  
vervangt de heer Poulet als Voorzitter)*

Dans le secteur du logement, l'information qui a été donnée devrait être complétée notamment en ce qui concerne l'isolation et l'utilisation d'appareils de chauffage, de production d'eau chaude et d'appareils électriques à haut rendement. Des technologies nouvelles permettent de réduire fortement la consommation. Quelle publicité faites-vous auprès des particuliers? Pourquoi ne prenez-vous pas des mesures incitatives à l'instar de ce qui se fait en Wallonie avec le projet Mebar où les ménages peuvent recevoir une prime de 50 000 francs pour la réalisation de travaux visant à réduire la consommation d'énergie? Cela marche tellement bien en Wallonie que les crédits ont été rapidement épuisés.

Vous pourriez aussi agir par le biais de la voie réglementaire et prévoir d'urgence des coefficients d'isolation thermique élevés pour les nouvelles constructions. Par exemple, un coefficient de K55 constitue une isolation thermique intéressante.

Pour ce qui est des entreprises, y compris le tertiaire, majoritaire dans notre Région, ne pensez-vous pas qu'il faudrait créer un poste de responsable de l'énergie qui serait chargé d'étudier les investissements susceptibles d'être générateurs d'économies d'énergie. La Région pourrait alors prendre l'initiative de promouvoir la mise en place d'un réseau où ces responsables de l'énergie pourraient échanger leurs expériences, secteur par secteur: bureaux, hôpitaux, garages, écoles... Il semble qu'au-delà des aides à l'expansion économique pour les grandes entreprises, que nous avons votées et qui sont favorables aux économies d'énergie, il faudra mettre en place d'autres outils financiers pour inciter à des mesures d'utilisation rationnelle de l'énergie dans les entreprises où œuvrera un responsable à l'énergie.

Un dernier secteur me paraît très important: celui des transports. Il est très grand consommateur d'énergie en Région bruxelloise. Une étude menée par l'Institut wallon et par *De Mens en Ruimte* montre que le quart de la consommation énergétique est le fait des transports.

La Région pourrait donc promouvoir des plans de transport dans les entreprises d'une certaine taille. Je crois que, jusqu'à présent, un seul plan de transport a été mis en place, ce qui me semble peu. Quelle mesure allez-vous prendre pour augmenter ce nombre?

La dissuasion des excès de transports individuels et leur remplacement par des transports collectifs est une priorité qui devrait être soutenue par la Région. Mme Huytebroeck nous a entretenus de ce sujet, de même que M. Cools.

Souvent, de tels investissements sont onéreux. Les sites propres pour les transports en commun et les tarifs préférentiels en dehors des heures de pointe sont lourds pour la Région. Le groupe ECOLO se demande pourquoi le Gouvernement n'a toujours pas pris des mesures moins onéreuses, par exemple dans la politique du stationnement.

Le programme du Gouvernement national pour la réduction des émissions de CO<sub>2</sub> prévoit de réduire les possibilités d'accès et de stationnement au centre-ville. Pourquoi la Région n'a-t-elle toujours pas pris de mesures pour changer la circulaire de Saeger concernant le nombre d'emplacements de parking pour les immeubles de bureau ? Pourquoi ne pas soutenir sur le plan urbanistique des zones à accès limité et réduire le stationnement en surface ? Pourquoi ne pas être plus exigeant et faire respecter notre propre législation qui oblige à des études d'incidence pour tous les projets prévoyant plus de 200 emplacements de parking ? Il existe une polémique sur ce dossier. Souvent les promoteurs, par le biais du saucissonnage, parviennent à éviter ces études. Or, celles-ci démontreraient l'impact énergétique et environnemental de certains projets urbanistiques.

A côté de cette politique du stationnement, qui est actuellement au point mort en Région bruxelloise, ECOLO souhaite que l'Exécutif mène une politique déterminée pour développer les transports par rail et par eau moins « énergivores » que les transports routiers. Cette évidence est reconnue par tous.

Enfin, nous maîtrisons la politique régionale de traitement des déchets dont les répercussions peuvent être importantes sur les économies d'énergie. Il s'agit de développer plus largement la politique de recyclage et de récupération des déchets que nous avons initiée mais qui, malheureusement, n'est pas encore très développée.

Au-delà de la nécessité de développer de manière plus déterminée encore la politique de récupération/valorisation des matières contenues dans les déchets, il faudrait que la Région valorise mieux l'énergie de combustion de l'incinérateur. S'en servir pour fabriquer de l'électricité permet d'en récupérer 45 pour cent mais utiliser cette chaleur pour chauffer des bâtiments permet d'atteindre un rendement de 80 pour cent. Il faut pour ce faire entreprendre des études, étudier la création de réseaux de chaleur.

Toutes ces choses sont parfaitement possibles, mais vous ne les avez jamais prises en main. Cela nous semble étonnant car au vu des exemples étrangers, il y a là moyen de valoriser de l'énergie. Cela sera dorénavant d'autant plus facile que, toujours dans le cadre du programme national de réduction des émissions de CO<sub>2</sub>, le Gouvernement fédéral vient de mettre en place un organisme de promotion de la cogénération, électricité-chauffage. En vous appuyant sur cet organisme, peut-être vous engagerez-vous enfin dans une politique de valorisation énergétique maximale de la chaleur produite par l'incinérateur ?

Le groupe ECOLO souhaite donc que le Gouvernement nous explique pourquoi son bilan des cinq dernières années en matière d'économies d'énergie est si peu encourageant. Mais aussi et surtout, au travers des réponses aux questions que je lui ai posées sur ce qu'il pourrait et devrait faire mais qu'il n'a pas encore fait, nous espérons entendre que le Gouvernement régional est déterminé à entreprendre des politiques plus dynamiques. Ce n'est pas parce que, depuis quelques années, l'énergie est moins chère qu'il faut stopper les efforts pour réaliser des économies. Bruxelles est le siège des institutions européennes. L'Europe insiste beaucoup sur la politique énergétique et consa-

cre des moyens importants à des programmes énergétiques. Nous devrions profiter davantage de ceux-ci pour entreprendre des actions exemplaires et mener une politique préventive. Nous pourrions suivre l'exemple d'autres pays plus dynamiques, comme le Danemark, qui, grâce à un programme qui s'est étalé sur vingt ans, a pris une série de mesures permettant le développement économique du pays. Celui-ci a vu son PNB augmenter de 40 pour cent sans que sa consommation énergétique augmente le moins du monde, au contraire. Donc, il y a moyen d'imaginer des mesures qui permettent un développement économique réel d'une Région parallèlement à une diminution de sa consommation d'énergie.

Pour notre part, nous croyons que ce type de développement qui va de pair avec une utilisation parcimonieuse de l'énergie est une condition nécessaire pour que les effets soient durables. On en parle beaucoup. Il s'agirait de le mettre en œuvre ici aussi. (*Applaudissements sur les bancs PRL.*)

**M. le Président.** — La parole est à M. de Patoul pour développer son interpellation jointe aux budgets.

**M. Serge de Patoul.** — Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, Chers Collègues, j'ai examiné avec beaucoup d'attention la réalisation du budget 1994 et des années précédentes consacré à la politique scientifique non économique à Bruxelles.

Les moyens attribués à cette politique sont très faibles : à peine 0,15 pour cent du budget régional, et c'est pourquoi j'entends veiller à ce que des actions efficaces soient menées.

Ces trois dernières années, 220 millions ont été dépensés via la division 24 et l'asbl BRES, dont 100 millions au profit d'institutions et d'associations néerlandophones. Manifestement, il y a là un déséquilibre financier. Cependant, un examen attentif de la situation fait apparaître qu'en réalité, la politique menée par le Secrétaire d'Etat Hotyat via l'IRSIA ne souffre pas de déséquilibre. M. Hotyat travaille avec un conseil scientifique qui définit les projets et garantit au monde politique, grâce à sa compétence, le sérieux des projets de recherche proposés. Je ne m'étendrai pas sur cette partie du budget qui ne présente pas, je le répète, un déséquilibre manifeste.

J'en arrive à votre budget, Monsieur Anciaux. C'est là qu'il faut chercher l'origine du déséquilibre financier. En 1994, 21 millions ont été consacrés à des universités et organismes flamands pour des recherches scientifiques non économiques. Une étude de 4,9 millions a été accordée à une université flamande qui a fait appel à la collaboration d'une association francophone. Soit dit en passant, je ne connais pas bien celle-ci, mais je me pose des questions sur sa capacité à mener une recherche scientifique. Seuls 20 000 francs ont été attribués à un organisme exclusivement francophone. Sur un budget de 26 millions, 20 000 francs seulement ont été octroyés à des francophones. Dois-je rappeler que la Région bruxelloise est composée à 90 pour cent, de francophones, ce qui signifie que les moyens financiers de notre Région proviennent de contribuables qui pour 90 pour cent sont francophones ! Ce seul fait mérite que nous tirions la sonnette d'alarme. Cette situation n'est ni normale ni acceptable. Pour cette seule raison, nous nous demandons si nous pouvons encore accorder notre confiance au Secrétaire d'Etat.

Le deuxième aspect de mon intervention a trait à la cohérence de la politique menée. Si ma première constatation fait état d'une volonté de flamandisation, le deuxième constat devrait nous inciter à nous demander si le budget que vous gérez, intitulé « Politique de recherche scientifique », porte bien son nom et si le terme « scientifique » est bien approprié.

Pour essayer de retrouver une cohérence dans ce budget, je reprends les travaux des commissions qui ont préparé les budgets de cette année comme de l'année dernière. Que peut-on y constater ? Comme vous nous l'avez expliqué l'année dernière en commission, le comité scientifique chargé de la sélection des projets est composé de membres différents selon les sujets. Il est donc impossible de trouver la liste des membres d'un comité scientifique dont la composition change sans arrêt.

Vous nous dites, cette année-ci, que le problème de sélection ne s'est pas posé puisque toutes les demandes ont été satisfaites. Cela peut paraître merveilleux. Mais vous ajoutez de surcroît que vous attendez, en fait, que les universités vous soumettent des projets. Vous êtes donc en train de gérer un budget tout à fait confidentiel, les seuls initiés étant susceptibles de pouvoir en tirer parti en déposant des projets. Soyons clairs, vous mettez en place tous les ingrédients d'une politique de copinage, vous permettant de financer uniquement les organismes que vous souhaitez favoriser. Il s'agit là à nouveau d'une situation tout à fait anormale.

J'en viens à la cohérence même des études réalisées. En commission, vous nous avez dit avoir fixé des priorités. Il s'agit, je vous cite : « De l'énergie, du trafic urbain, de l'environnement et des problèmes des immigrés. » C'est très vaste, mais on peut comprendre. Par contre, quand on considère les études qui sont financées, on peut se poser des questions quant à la cohérence entre les priorités que vous avez définies et ce que vous financez. Je prendrai trois exemples.

Vous avez financé un colloque sur la « *Submanyfold Theory* ». Je m'interroge d'ailleurs sur le nombre de personnes qui savent exactement de quoi il s'agit. Pour ma part, je me suis informé, mais je ne vois pas très bien quelle est la cohérence entre vos priorités et ce type de théorie.

Vous avez financé un colloque intitulé « *Comparative Germanic Syntax Workshop* ». Je ne saisis pas non plus la cohérence.

Vous avez financé une étude sur un inventaire des vitraux bruxellois.

Je ne dis pas que ces études sont sans intérêt ni fondement, mais quelle est la cohérence ?

Quelles sont effectivement vos priorités en matière de recherche scientifique non économique ?

Au vu de ces différents faits, il me paraît nécessaire de tracer de grands axes pour l'avenir. Tout d'abord, nous ne pouvons rester les bras croisés face à ce déséquilibre financier que nous devons redresser. Il faut reprendre des quotas qui se rapprochent à la fois de la population bruxelloise et d'autres critères qui peuvent être pris en la matière, comme, par exemple, le nombre d'étudiants fréquentant les institutions universitaires. Nous arrivons à une répartition de 80 pour cent pour des universités et associations francophones et 20 pour cent pour des universités et associations flamandes. C'est une proportion normale. Ce système doit être appliqué pour ce que j'appelle les recherches-actions et pour l'ensemble des recherches menées tant dans le cadre de ce budget qu'au niveau de celles qui sont commandées par les différents cabinets ministériels.

Je n'évoquerai pas ici le problème de la recherche industrielle appliquée, dont M. Grijs a la responsabilité. Il me paraît important de continuer à travailler avec un organisme qui a des compétences spécifiques en la matière. Sur ce point, l'IRISA remplissait bien son rôle.

Deuxième aspect : il convient de rééquilibrer qualitativement la recherche. Nous devons atteindre — cela me paraît essentiel — une cohérence entre la politique scientifique voulue

par les scientifiques — et donc valoriser les centres de recherche existant à Bruxelles — et les besoins réels d'information de notre Gouvernement. En effet, je dois constater que les résultats de certaines études réalisées et qui concernent les compétences d'autres Ministres ne sont pas toujours portés à la connaissance de ces Ministres. On peut donc s'interroger sur l'utilité de certaines de ces études.

Troisième aspect : les mesures de publicité et de contrôle des études effectuées dans le cadre de ce type de recherche. Trop souvent, les études sont réalisées dans un grand secret. Or, elles doivent être diffusées, publiées et connues. Il m'apparaît donc nécessaire d'établir un cadastre des études réalisées ainsi que des centres de recherche susceptibles d'être développés et de valoriser notre Région. Pour répondre à ce type de souhait, il serait utile de créer une sorte de symposium de la recherche scientifique. Il me paraît intéressant que nous puissions avoir connaissance des résultats des recherches réalisées à la demande des commissions de notre Conseil qui détiennent une compétence spécifique. Ces auditions devraient être ouvertes au public afin que la publicité soit réelle. Les résultats des recherches doivent être valorisés, tant pour le monde politique que pour le monde scientifique qui pourrait également en tirer profit.

Une politique scientifique se justifie. Un crédit budgétaire destiné à la mener à bien se justifie donc également. Encore faut-il l'utiliser à bon escient.

Je terminerai en posant quatre questions. Pourquoi privilégiez-vous les universités et les associations de recherche flamandes ? D'emblée, je vous signale qu'il ne faut pas me répondre que seules des universités flamandes ont déposé des projets car, dans ce cas, je vous interrogerai quant à la « visibilité » de votre budget. Comment une institution universitaire pouvait-elle en effet savoir qu'un poste budgétaire lui permettait de déposer un projet ?

Dans quelle ligne de politique scientifique les études s'inscrivent-elles ? Comment s'intègrent-elles dans la politique gouvernementale bruxelloise ?

Quelles procédures de publicité employez-vous pour diffuser ces études et les rendre utiles au Gouvernement bruxellois, aux décideurs politiques et aux scientifiques ?

Enfin, que comptez-vous faire pour sortir votre budget de la confidentialité ? (*Applaudissements sur les bancs du FDF-ERE.*)

**M. le Président.** — Le Gouvernement répondra à ces interpellations dans le cadre de sa réponse aux intervenants dans la discussion générale des budgets.

De heer Chabert, Minister, heeft het woord.

**De heer Jos Chabert,** Minister belast met Financiën, Begroting, Openbaar Ambt en Externe Betrekkingen. — Mijnheer de Voorzitter, de Brusselse Regering vraagt de goedkeuring van haar zevende gewestbegroting aangezien ook de begroting 1989 nog door deze Regering werd bijgestuurd rekening houdende met de nieuwe bevoegdheden. Het is ongetwijfeld de laatste begroting die nog geheel of gedeeltelijk door deze Regering zal worden uitgevoerd. Wellicht zullen wij ook de ontwerpbegroting 1996 nog opstellen en eventueel aan deze Raad voorleggen.

Ik moet bekennen dat deze begroting de moeilijkste was van deze regeerperiode. Toch kan de begroting 1995 allerminst worden bestempeld als een begroting van lopende zaken. Wij hebben de zaken immers niet op hun beloop gelaten. Wij hebben ingegrepen. De voorbereidende besprekingen en de eigenlijke onderhandelingen verliepen moeizaam en traag. Ik moet dan

ook mijn meer dan bijzondere waardering uitspreken voor de administratie en voor de ambtenaren van de Raad. Zij hebben ervoor gezorgd dat alle documenten in een recordtempo tot stand kwamen. Mijn dank gaat ook uit naar de leden van de Commissie voor de Financiën die voor kennisname van de gegevens vaak genoeg moesten nemen met drukproeven of uitgetikte teksten. Zij hebben zich desondanks de moeite getroost de begrotingsvoorstellen gedurende nagenoeg drie weken te onderzoeken en de Regering daarover grondig te ondervragen. De rapporteur, de heer Rens, heeft een lijvig verslag uitgebracht dat een trouwe weergave is van de besprekingen in de Commissie en heel wat interessante gegevens bevat. Ik dank hem voor deze inspanning en ik dank de commissieleden voor de goede samenwerking die ik steeds mag ondervinden.

Ik zal mij in mijn betoog beperken tot enkele belangrijke bedenkingen en opmerkingen die in dit debat naar voren zijn gekomen. Ik zal ook antwoorden op de concrete vragen waarvan het antwoord niet kan worden teruggevonden in de algemene toelichting bij de begroting, noch in het uitvoerig rapport van de besprekingen in de Commissie. Mijn betoog omvat vier thema's:

1. Het begrotings- en financieel evenwicht.
2. Moet de financieringswet worden herzien?
3. De problematiek van de fiscaliteit.
4. De toekomstperspectieven van het Gewest.

Ten eerste, het begrotings- en financieel evenwicht. Het is normaal dat in de Commissie en in deze Assemblée kritiek wordt geleverd op de begroting. In een goede democratie is er plaats voor constructieve kritiek. *The opposition has to oppose*. Wij hebben daar alle begrip voor en wij trachten die kritiek te weerleggen met argumenten.

Ik heb het nooit meegemaakt, in welk parlement dan ook, dat de oppositie de begroting goedkeurt. Hier in Brussel zal dus gebeuren wat in de rest van de wereld gebeurt. Iedereen heeft het recht uit te komen voor zijn mening. Iedereen heeft ook het recht om goed geïnformeerd te worden. Aangezien hier in feite een oordeel wordt gevraagd over de gehele regeerperiode, acht ik het nuttig in het kort enkele belangrijke feiten te onderstrepen die een invloed hebben gehad op de begroting, maar waarmee wij bij de aanvang nog geen rekening konden houden.

Een eerste externe factor is de financieringswet van 1989. Deze wet kende bij de aanvang van de regionalisering aan de gewesten de middelen toe die de federale overheid besteedde aan de geregionaliseerde materies. Die globale dotatie wordt jaarlijks aangepast met een percentage dat overeenstemt met de inflatie.

Op het eerste gezicht is er dus geen probleem. We krijgen de indruk dat dit een soort gewaarborgd inkomen is dat de meerjarenplanning van de begroting vergemakkelijkt. Geleidelijk aan wordt deze dotatie echter herverdeeld op basis van de bevolkingsevolutie en de fiscale capaciteit. Dit is een eerste element in het nadeel van Brussel en vele sprekers hebben daarop gewezen. De bevolking en de fiscale capaciteit van Brussel dalen, zodat de dotatie minder snel toeneemt en deze toename voor 1995, zonder de annuïteitenlast, beneden het peil van de inflatie blijft. Dit is een belangrijk feit. Indien de bevolking en de fiscale capaciteit in de drie Gewesten in de periode 1989-1994 ongewijzigd waren gebleven, dan zou de dotatie voor Brussel 2,5 miljard hoger liggen dan nu het geval is.

Ten tweede zijn er de lasten uit het verleden. Voor deze lasten werden in de financieringswet geen middelen ingeschreven. Zij vallen uiteen in twee categorieën: ten eerste, de lasten die betrekking hebben op de voor 1989 reeds geregiona-

liseerde materies en die inherent zijn aan het beleid dat werd gevoerd in de periode 1980-1988 — de heer André kent dat goed — en ten tweede, de lasten met betrekking tot de in 1989 overgehevelde bevoegdheden. Tot de eerste categorie behoren de schulden aangegaan tussen 1981 en 1984, beter gekend onder de naam «Demuyter en Hatry». Zij werden aangegaan om de problemen te overbruggen die ontstonden door de voor de Brusselse gemeenten nadelige regionalisering van het Gemeentefonds. Ik heb geen kritiek op het waarom van deze schulden, wel op de modaliteiten ervan. Van deze leningen ten bedrage van 22,8 miljard was begin 1989, mijnheer André, slechts 3 miljard afgelost. In de afgelopen vijf jaar, onder de huidige Brusselse Regering, werd bijna 14 miljard van deze leningen afgeslost. Dan is er de schuld van de sociale huisvesting. De schuldexplosie in deze sector dateert van de jaren zeventig. De Brusselse Executieve is in 1983 overgestapt op een rechtstreekse financiering van de sociale huisvesting.

(M. Poulet, Président,  
reprend place au fauteuil présidentiel)

(De heer Poulet, Voorzitter,  
treedt opnieuw als Voorzitter op)

Ik onderstreef dat dit in alle objectiviteit een positieve beslissing was. Ere wie ere toekomt. In de jaren tachtig werd echter van de bestaande schuld slechts zeer weinig afgelost, zodat deze, schrik niet, opliep van 1,143 miljard op 1 januari 1980 tot 12 miljard in 1989. Nu, op het einde van 1994, is deze schuld teruggebracht tot 6,7 miljard. Dat is de realiteit.

Ensuite, les dettes de l'Agglomération. Cette problématique, à laquelle nous avons été confrontés lors de la reprise, a été exposée maintes fois: un déficit de trésorerie considérable, de 1,8 milliard, et un déficit structurel annuel d'environ 1 milliard, qui provoquaient à l'époque un accroissement annuel important de la dette. De plus, n'oublions pas qu'en 1993, l'ONSS a effectué une saisie de 630 millions sur les recettes de notre Agglomération à titre de régularisation des cotisations de l'ONSS qui n'avaient pas été payées par l'Agglomération au cours des années 1980.

Si on dresse un bilan, il faut le faire complètement, c'est-à-dire en tenant compte des éléments aussi bien négatifs que positifs. Actuellement, la dette est remboursée progressivement, et le déficit structurel est comblé. La vérité a ses droits.

J'en viens aux engagements existants au 1<sup>er</sup> janvier 1989. La Région bruxelloise a repris des engagements des budgets antérieurs pour un montant de 13 milliards. La loi de financement ne prévoyait toutefois pas de moyens de trésorerie pour ces engagements. Pendant plus d'un an, des négociations ont été menées avec l'autorité fédérale afin de trouver une solution. Finalement, une compensation a été obtenue consistant à diminuer à terme la dette du logement social à concurrence de 10,9 milliards. Le financement des engagements transférés devait, bien entendu, être effectué par la voie des moyens budgétaires.

A côté de la première catégorie qui avait trait à des charges générées par les matières régionales bruxelloises des années 80, il y a une deuxième catégorie relative aux compétences transférées en 1989. Ce qui caractérise cette catégorie est le fait que les charges ne peuvent être prises en compte qu'au moment où elles donnent lieu à paiement. C'est le débat éternel entre M. André et votre serviteur. Dans la plupart des cas, il s'agit de litiges juridiques.

Au Ministère des Travaux publics existent encore des litiges dont le montant total pourrait, dans le temps, s'élever à 900 millions.

Un montant de 250 millions a déjà été inscrit au budget de 1995, pour apurer une partie de ces charges.

Troisième facteur: les accords de la Saint-Michel sur lesquels je ne reviendrai pas car ils sont suffisamment connus. A plusieurs reprises, nous avons exposé notre position et déclaré que nous estimions justifiée la contribution aux communautés. MM. Delathouwer et Monteyne l'ont rappelé ici, c'était principalement en raison des difficultés financières de la Communauté française. Mais c'est une question de solidarité; nous avons souscrit à ces accords et, dès lors, nous les respectons. Il n'empêche que, dans le cadre des moyens régionaux, 5,6 milliards doivent être mis à la disposition des Communautés pour la période 1993-1995.

Quatrième facteur: la convergence des normes de Maastricht. Je sais — le groupe ECOLO y a fait allusion — que certains estiment que la norme de Maastricht n'a pas d'influence sur le solde à financer parce que cela ne figure pas explicitement au rapport du Conseil supérieur des Finances.

Le point de vue du Gouvernement fédéral en la matière est clair et logique: toutes les entités doivent contribuer à la diminution de la dette, et cela vaut également pour les Régions et Communautés.

L'impact de la norme n'est toutefois pas chiffré isolément, cet impact diffère d'ailleurs de Région à Région et de Communauté à Communauté parce qu'il va de pair avec l'évolution de la population et de sa capacité fiscale. Pour la première fois, le Conseil supérieur des Finances tient compte de l'évolution négative des dernières années pour les perspectives d'avenir. Cet impact est également lié à l'exécution des budgets des années précédentes — le Gouvernement régional bruxellois a affecté tous les moyens, ce qui n'est pas toujours le cas dans les autres Régions — et à la reprise des compétences provinciales.

Toutes ces données globalisées ont comme résultat que l'effort demandé pour 1995 à la Région bruxelloise, sera plus conséquent que pour les autres Régions, lesquelles voient également diminuer leurs moyens, mais dans une moindre mesure.

Je n'ai nullement l'intention de me lamenter en vous citant tous ces facteurs indépendants de notre volonté, mais chaque facteur aurait pu constituer un argument, comme tel fut le cas dans les années '80, pour conclure des emprunts de transition ou reporter l'amortissement de la dette indirecte.

Au cours de cette période de cinq ans, Messieurs André et Cools, la dette indirecte a toutefois été réduite à 44 milliards; au début de 1989 elle s'élevait à 63 milliards.

**M. Eric André.** — La dette directe est passée de zéro à 37 milliards.

**M. Jos Chabert**, Ministre des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures. — Vous connaissez le principe de la loi sur le financement. Comme vous le savez, celle-ci prévoit que jusqu'en 1999 la Région doit couvrir une partie des dépenses par des emprunts, lesquels seront progressivement remboursés par l'Etat fédéral.

**M. Eric André.** — Vous dépensez davantage que les montants alloués par l'Etat!

**M. Jos Chabert**, Ministre des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures. — Par ailleurs, et M. Rens y a fait allusion, l'exécution des budgets 89-93, sur la base des ordonnancements, correspond aux soldes nets à financer, et cela malgré les facteurs exogènes précités. Pour réaliser ce budget la région ne disposait nullement de moyens épargnés des années '80. Le surplus de trésorerie de 3,7 milliards cité hier

par M. André concernait exclusivement le solde de la période 89-90.

Si chaque année est prise séparément, certes, la norme 93 est dépassée, non pas parce que le budget 93 était excessif, mais parce que cette année-là, on avait procédé à une opération de rattrapage en matière d'ordonnancement d'engagements d'années précédentes.

**M. Eric André.** — Pour 1992 également.

**M. Jos Chabert**, Ministre des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures. — Cette opération se traduit en 1994 par un mouvement de rattrapage en matière de paiements. Je me rappelle les nombreuses critiques formulées à l'encontre du Gouvernement, lui reprochant son inertie et la non-exécution des budgets. Or, le mouvement de rattrapage susmentionné signifie que la vitesse de croisière en matière d'exécution des budgets a été atteinte. Les conseillers de l'opposition n'apprécient pas l'affectation maximale de nos moyens, mais jugent en même temps insuffisants les efforts accomplis dans certains secteurs. Cette position me paraît quelque peu contradictoire.

Quoi qu'en dise l'opposition, la catastrophe financière annoncée depuis des années ne se produira donc pas.

Si le montant des engagements s'élevait à 13 milliards au moment de la reprise des compétences régionales, sur un budget de 10 milliards, soit 130 pour cent du budget des dépenses, ce montant est maintenant de 22 milliards ou 44 pour cent du budget actuel.

J'en viens au second thème: la loi de financement doit-elle être revue?

La loi de financement est basée sur deux principes: compétences égales pour les trois Régions, un même système de financement.

Daarbij komt dat wij een bijzondere dotatie ontvangen voor de stad Brussel ten belope van 2,5 miljard, ons de dodehandvergoeding wordt uitbetaald en wij op grond van artikel 43 van de Brusselwet samenwerkingsakkoorden met de federale overheid kunnen aangaan.

De oppositie is van oordeel dat de financieringswet nadelig voor Brussel zou zijn. De heer Vandebossche heeft dat terecht tegensproken. Ook sommige leden van de meerderheid onderstrepen geregeld deze wet niet mede te hebben goedgekeurd. Een financieringswet voor drie Gewesten is sowieso behept met nadelen en begenadigd met voordelen. In ieder geval moet worden vastgesteld dat de in deze wet vastgelegde regionale verdeelsleutels veel voordeliger voor Brussel waren dan deze in de voorgaande regionaliseringswetten. Het is goed dat even in herinnering te brengen omdat bij de vorige staatsvorming de huidige oppositie betrokken was.

Wij moeten erkennen dat de evolutie van de middelen op basis van de financieringswet in een eerste periode ongunstig is wegens het slinken van de bevolking en de sterk verminderde fiscale capaciteit. Ik betreur overigens ten zeerste dat deze verder blijft afnemen. Ik waarschuw evenwel voor een overdreven politieke naïviteit. Het is niet omdat een factor van de financieringswet in ongunstige zin evolueert, dat men morgen een tweederde meerderheid in Vlaanderen, Wallonië en Brussel vindt om dit zomaar te wijzigen.

Wat heeft de Brusselse regering gedaan aan voornoemde problemen? Zij heeft, ten eerste, in haar beleid gestreefd naar het behoud van een evenwichtige maatschappij. Niet alleen moet de bevolkingterugloop en de vermindering van de fiscale capaciteit worden aferemd, maar moet ook te allen prijze het



ontstaan van een duale samenleving in Brussel worden verhinderd. Met andere woorden, wij moeten ervoor zorgen dat een belangrijke middenklasse, de gemiddelde belastingbetaler, in Brussel aanwezig blijft. Dat is niet alleen van belang voor de Minister van Financiën, maar ook voor het sociologisch weefsel van de stad.

Ten tweede, de Brusselse regering onderhandelde en verkreeg een aanpassing van de jaarlijkse vergoeding van de dode hand die steeg van 200 naar 640 miljoen. Zij pleegde ook overleg en slaagde in haar opzet om te komen tot een samenwerkingsakkoord op basis van artikel 43 van de Brusselwet waardoor niet alleen nieuwe investeringen, maar ook omvangrijke onderhoudswerken door de federale overheid geheel of gedeeltelijk ten laste worden genomen. Voor de sector van het openbaar vervoer is dat zelfs een primeur. Voorts onderhandelen wij op dit ogenblik met de federale overheid over het wegwerken van bepaalde anomalieën, onder meer de belasting van de niet-verblijfhouders, en ambtenaren met diplomatiek statuut die in Brussel als gevolg van onze rol als hoofdstad en zetel van internationale instellingen in belangrijke mate aanwezig zijn.

Ik ben ervan overtuigd dat deze weg de enige politieke haalbare weg is en onderschrijf dus de diagnose van de heer Vandebossche ter zake. Inderdaad, de Brusselwet maakt het ons via artikel 43 mogelijk omvangrijke lasten door te schuiven, zonder dat wij een groot politiek debat op federaal niveau moeten openen, waarvan wij de uitkomst niet kunnen voorzien en waarvan wij evenmin kunnen voorspellen of het voor Brussel in positieve zin zou verlopen. U weet immers dat de liefde voor het Brussels Hoofdstedelijk Gewest bij de andere regio's niet altijd even groot is.

Ik kom nu tot mijn derde thema: de problematiek van de fiscaliteit. Hoewel wij een algemene fiscale bevoegdheid hebben, laat deze in de praktijk weinig ruimte. Geristoreerde belastingen kunnen alleen door wijzigingen in de wetgeving op de registratierechten, de successierechten en de onroerende voorheffing aanzienlijke meeropbrengsten creëren.

De registratierechten kunnen niet worden gewijzigd zolang zij niet volledig naar het Gewest zijn overgedragen, wat op het ogenblik nog altijd niet is gebeurd. De successierechten liggen reeds zeer hoog en een verdere verhoging zou waarschijnlijk aanleiding geven tot een toenemende ontwijking door het aanwenden van allerlei technieken of door domiciliëring in andere Gewesten. De heer Vandebossche heeft daarop reeds allusie gemaakt. Blijft dan de onroerende voorheffing. In Vlaanderen heeft men de 1,25 procent onroerende voorheffing op het kadastraal inkomen verdubbeld. Aan de heer Debry, die daarvoor heeft gepleit, wil ik in alle duidelijkheid antwoorden dat ik geen voorstander ben van de verdubbeling van het kadastraal inkomen, omdat deze maatregel in Brussel zou indruisen tegen het woonbeleid dat erop is gericht de huurtarieven van woongelegenheden aanvaardbaar te maken. Een aanvullende personenbelasting zou al evenzeer indruisen tegen het beleid om de Brusselse bevolking te laten groeien. Blijven dan de autonome gewestbelastingen. Vlaanderen en Wallonië hebben een milieu-belasting die in Brussel nog niet bestaat, maar die wel wordt voorbereid. Minister Gosuin zal daar vanmiddag waarschijnlijk meer details over verstrekken. Brussel heeft van zijn kant dan weer de forfaitaire belasting van 1 800 frank voor gezinnen, zelfstandigen en rechtspersonen en een belasting op de verblijfs- en kantoorruimten. Deze belasting vervangt in feite een agglomeratiebelasting die buiten het Brussels Gewest op gemeentelijk niveau bestaat. Belastingplichtigen zijn hier niet alleen de Brusselse inwoners, maar ook zij die er verblijven of er een zelfstandig beroep uitoefenen. De doelstelling was vrij duidelijk. Al degenen die gebruik maken van een of andere Brusselse dienstverlening, moeten daarvoor een bijdrage leveren. De toepassing van deze principes geeft evenwel moeilijkheden bij de inning,

omdat de belastingplichtigen als dusdanig niet in de gegevensbanken voorkomen. Ik kom daar straks nog op terug. Het ware allicht eenvoudiger geweest deze taks aanzienlijk te verhogen, zoals dat in de meeste gemeenten buiten Brussel is gebeurd, en de heffing te beperken tot de in Brussel gedomicilieerde personen, maar deze oplossing is zeker niet dewelke die ik verkies. Dit belet niet dat verder moet worden gezocht naar methodes en wijzigingen om het aantal vergissingen in dit domein aanzienlijk te verminderen.

Alvorens op het allerlaatste thema commentaar te geven, wil ik nu enkele precieze problemen behandelen.

Un mot sur la taxe régionale dont MM. Moureaux et Cools ont beaucoup parlé. Je ne répondrai pas une nouvelle fois aux questions qui m'ont été aussi posées en commission. Six pages y ont été consacrées dans le rapport.

Je rappellerai brièvement les difficultés que l'administration rencontre dans la perception de cette taxe et les résultats positifs qu'elle a obtenus.

Tout d'abord, les difficultés pour l'établissement du rôle des ménages et des indépendants.

Les erreurs que l'on stigmatise trouvent leur origine dans le fait que les rôles qui contiennent la liste des contribuables ne sont pas exacts à 100 pour cent.

La loi sur la protection de la vie privée a réduit le nombre d'organismes qui veulent bien fournir des banques de données, afin de ne pas perdre un nombre de contribuables important d'année en année du fait de la grande mobilité dans notre Région.

L'administration s'est tournée vers Belgacom qui lui a fourni une banque de données qui a complété celle qu'avaient fournie les sociétés d'électricité.

**M. Jean-Pierre Cornelissen.** — Banque de données qui comportait de nombreuses erreurs!

**M. Chabert, Ministre des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures.** — Nous constatons aujourd'hui un nombre de doubles emplois relativement important dans le chef d'un même ménage, dû au fait que le mari figure dans la banque de données « Electricité » et que l'épouse figure dans la banque de données « Belgacom » ou inversement parce que l'un et l'autre se sont occupés séparément des formalités d'ouverture ou de raccordement auprès de ces sociétés.

Vu les masses en jeu — 400 000 ménages et 100 000 sociétés et indépendants —, il faut traiter informatiquement les données. En l'absence d'accès au Registre national qui établirait le lien entre les deux conjoints, l'ordinateur identifie deux contribuables et deux avertissements-extraits de rôle sont envoyés.

Au début 1995, — je pense que c'est la solution — le service fiscal aura accès au Registre national. Il aura fallu deux ans à la Région pour venir à bout de la procédure fort lourde de demande d'accès. Par cet accès, devraient être résolues une série d'erreurs: double emploi dans un ménage, double emploi d'envoi à l'ancienne et à la nouvelle adresse, etc. Quant aux résultats obtenus pour les ménages, les sociétés et les indépendants, je puis vous communiquer les données suivantes qui sont très récentes ainsi que les aspects positifs de ce travail de Bénédictin.

Je vous rappelle que: 80 pour cent des contribuables paient sans problème; 10 pour cent paient après des procédures de rappel.

Aujourd'hui, les taux de perception sont de 91 pour cent par rapport aux prévisions budgétaires pour 1992. Mais il aura fallu deux ans pour atteindre ces pourcentages. C'est trop long, je le reconnais volontiers.

Pour 1993, tout indique que malgré la grande mobilité dans la Région, le nombre de contribuables n'aura pas diminué par rapport à 1992 pour les sociétés et les indépendants et ce nombre sera légèrement supérieur à 1992 pour les ménages.

J'admets que pour obtenir ces résultats il aura fallu solliciter la population de manière importante et désagréable. Une simplification des formalités à accomplir peut être envisagée.

Peut-être en trouverons-nous une très simple, mais il est trop tôt pour le dire.

Je suis, pour ma part, ouvert aux suggestions pour autant que celles-ci n'aient pas un effet réducteur sur le produit de la taxe en excluant par exemple certaines catégories d'acteurs de la vie socio-économique bruxelloise.

Je rappelle la volonté du Conseil, lors du vote de l'ordonnance, de faire participer équitablement le plus grand nombre de contribuables possible, même ceux qui sont domiciliés en dehors de la Région bruxelloise.

Enfin, M. Moureaux m'a demandé d'être vigilant sur le volet «propriétaires» de la taxe. Celui-ci est très important. Il se caractérise par : un haut rendement potentiel : 1,3 milliard sur le produit global annuel de la taxe; une non-mobilité : le propriétaire peut changer mais l'immeuble reste; une procédure amiable : la taxation a lieu après que le propriétaire ait rempli un formulaire.

Il s'agit de la fameuse taxe sur les mètres carrés. Un dialogue s'est instauré mais, étant donné leur nombre, il est exclu d'envisager cette procédure pour les ménages et les indépendants, à savoir un demi-million de contribuables.

L'administration s'est très investie dans ce dossier. Ici aussi, la banque des données initiale, celle du cadastre, était décevante. elle n'a produit que 800 millions. Aujourd'hui, 1,1 milliard a été perçu. Ces 300 millions supplémentaires sont le fruit de recherches de l'administration régionale que nous félicitons. On atteindra 1,3 milliard en 1995.

En réponse à M. Moureaux, je me permets de fournir la statistique suivante : 80 pour cent de la recette sont produits par 20 pour cent des propriétaires — il s'agit des gros propriétaires fonciers, dont les sociétés — et 20 pour cent, par 80 pour cent de petits propriétaires. Il est donc clair que ceux qui sont très présents dans le parc immobilier bruxellois paient équitablement. Ce n'était pas le cas auparavant. Après tous les recours devant le Conseil d'Etat, je puis dire qu'aujourd'hui, les grandes sociétés présentes, même internationales, paient sans aucun problème, malgré les sommes parfois importantes réclamées. Le bilan est donc positif.

De heer Vandebossche heeft allusie gemaakt op de initiatieven die ik als Minister van Openbaar Ambt heb genomen ter bevordering van de tweetaligheid en de meertaligheid.

Ik moet vaststellen dat sommige openbare diensten in Brussel grote moeilijkheden ondervinden om zowel tweetalige Nederlandstaligen als tweetalige Franstaligen te vinden. Een correcte toepassing van de taalwetgeving komt dus in het gedrang bij gebrek aan kandidaten die aan de opgelegde taalvereisten voldoen. Ongeveer 80 procent van alle kandidaten, van welke taalgroep ook, mislukken in hun examen. Ik kon ofwel bij de pakken blijven zitten, ofwel een initiatief nemen.

Ik meen dat het in het belang is van iedereen dat zoveel mogelijk mensen de taalexamen zouden lukken en dat deze

worden afgestemd op de praktische kennis van de tweede taal die noodzakelijk is voor de uitoefening van het ambt.

Daarom hebben wij in samenwerking met het Vast Wervingssecretariaat en met de Brusselse Dienst voor Arbeidsbemiddeling het initiatief genomen om kandidaten die het verlangen de mogelijkheid te bieden zich op een aangepaste wijze op het taalexamen voor te bereiden. Het Vast Wervingssecretariaat zal vanaf 1 februari ook de manier waarop de examens worden afgenomen moderniseren. Het examen wordt niet gemakkelijker, maar alles wordt in het werk gesteld om de stress bij de kandidaten te verminderen en door de vorm van de examens hun slaagkansen te verhogen. De Regering is immers van oordeel dat de taalwetten een essentieel element zijn om het evenwicht in de Belgische structuur te waarborgen. Zij moeten strikt worden toegepast.

M. Rens est perplexe quant au solde positif résultant du transfert de la Province et sa perplexité mérite une réponse. Les compétences les plus importantes de la Province sont communautaires. La loi détermine le montant des dotations à mettre à la disposition des commissions communautaires. Le solde du produit des taxes provinciales est affecté au personnel transféré à la Région.

Il est impossible de déterminer avec précision tous les engagements à honorer en 1995. De toute façon, il s'agira de montants limités par rapport aux crédits prévus dans les budgets 1995 pour ces matières.

En ce qui concerne le transfert du personnel, celui-ci avait la possibilité de faire un choix. L'accord de coopération prévoit une série de priorités. Ce n'est que depuis quelques jours que le personnel connaît son affectation et que l'on peut répartir les postes à l'intérieur des services régionaux.

Mme Willame a posé une question portant sur les budgets des pararégionaux B qui ne sont pas joints au budget. Selon la loi, ces budgets doivent nous être transmis pour le 15 décembre. J'estime cependant logique qu'ils soient annexés au Budget administratif. Ils vous seront transmis aujourd'hui encore.

J'en arrive maintenant aux questions de M. Cools, qui a toutefois quitté cette salle. Je suppose que M. André lui transmettra ma réponse. Les recettes sont calculées sur une base réaliste, tout comme les années précédentes. Depuis 1989 jusqu'en 1994, les recettes correspondent à 1,2 pour cent près aux prévisions que nous en avions faites. M. Cools ne peut donc pas affirmer que les recettes sont traitées à la légère.

M. Cools a également parlé de l'évolution de la dette et ses propos m'ont étonné. En effet, malgré sa parfaite connaissance des chiffres, il affirme que la dette devient beaucoup plus importante que par le passé. En 1993, il s'agissait de 4,6 pour cent de l'ensemble du budget tandis qu'aujourd'hui il s'agit de 10,1 pour cent. Je suis persuadé que M. Cools n'ignore pas que le montant de 1994, soit 3,6 milliards, comprenait 1,5 milliard d'amortissements, alors que le montant de 1995, soit 5,8 milliards, comprend 3,3 milliards d'amortissements.

Il a oublié les amortissements qui n'étaient que de 35 pour cent en 1994 et de 60 pour cent en 1995.

**M. Eric André.** — Monsieur le Ministre, vous ne pouvez nier que la dette globale a augmenté ! Ne dites pas le contraire ! Vous tournez autour des chiffres !

**M. Chabert,** Ministre des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures. — Vous tournez aussi parfois quelque peu à tel point que j'en ai le vertige !

**M. Eric André.** — Le passé m'a donné raison !

**M. Chabert**, Minister belast met Financiën, Begroting, Openbaar Ambt en Externe Betrekkingen. — Mijnheer de Voorzitter, ik ben aan mijn laatste thema gekomen — zodat ik mijn uiteenzetting rond één uur kan afronden — de toekomstperspectieven van het Gewest.

Vaak heeft men mij verweten overdreven optimistisch te zijn bij de beoordeling van de Brusselse financiën. Ondanks de opeenvolgende negatieve elementen waarover ik het reeds had, moeten we vaststellen dat onze financiën in evenwicht blijven en dat de globale schuld verhoudingsgewijze verminderd is. Dat is niet zo vanzelfsprekend. De financiële toestand mag dan al in evenwicht zijn, hij blijft kwetsbaar en de komende jaren zullen we worden geconfronteerd met belangrijke uitdagingen, zoals het bevorderen van de terugkeer naar de stad. Brussel heeft inwoners immers broodnodig.

Maar we moeten ook de milieuhinder in al zijn vormen bestrijden, de mobiliteit verbeteren, de sociale uitsluiting bestrijden. Al deze uitdagingen, en er zijn er nog veel meer, zullen belangrijke bijkomende uitgaven met zich brengen.

Mijn conclusie is dan ook dat de herdefiniëring van de prioriteiten in de volgende regeerperiode onafwendbaar is. Hiermee sluit ik mij aan bij wat de oppositie, maar niet alleen zij, heeft gezegd. We moeten de oplossing niet zoeken in het verhogen van de belastingen. Ik heb mij daartegen altijd verzet en heb mij vijf jaar lang trouw aan dit principe gehouden. We moeten dus onze prioriteiten opnieuw bepalen. Het bestuursapparaat moet efficiënt worden uitgebouwd. De nieuwe structuur die werd uitgewerkt, kan daarvoor de vertrekbasis zijn.

In deze regeerperiode werd het overbodige personeel van de Agglomeratie geïntegreerd in het Ministerie en in de pararegionale. Dit was geen gemakkelijke opdracht, vooral omdat de statuten zeer uiteenlopend waren. Deze statuten zijn nu geharmoniseerd. De benoemingen in de aangepaste kaders hebben vertraging opgelopen, wegens de vernietiging van de algemene principes.

Dat is niet mijn schuld. Mevrouw Willame, ik kan u meedelen dat de directieraad gisteren de bevorderingsvoorstellen aan de kandidaten heeft medegedeeld en dat deze nu tien dagen de tijd hebben om hierover opmerkingen te maken. Daarna kan de Regering onmiddellijk een beslissing nemen. Op 1 januari is het de beurt aan het provinciepersoneel om te worden geïntegreerd. Ook hier worden we geconfronteerd met een verschillend statuut en zullen we de kaders nogmaals moeten aanpassen. De overname van de bevoegdheden van de provincie wordt met zorg voorbereid. Over het personeel kunnen we echter maar beschikking vanaf 1 januari en pas dan hebben we een volledig inzicht in de werkzaamheden. We zullen hieraan zeer veel aandacht besteden.

Door het verdwijnen van de agglomeratie en de provincie in het Brussels Hoofdstedelijk Gewest zullen onze instellingen eenvoudiger worden.

Mijnheer de Voorzitter, onder uw voorzitterschap heeft de Raad de afgelopen jaren veel wetgevend werk verricht. De uitvoering daarvan op het terrein vraagt heel wat administratief werk. We moeten er nauwlettend op toezien dat we niet terecht komen in een doolhof van bureaucratische verplichtingen.

Ik moet de heer Delathouwer gelijk geven wanneer hij verwijst naar het gevaar van de toenemende administratiekosten. Toch hebben we die in de Begroting van 1995 nog niet.

De personeelskosten stijgen met amper een paar procent. De evolutie in afdeling 10 en de stijging van de schuld van 32 naar 40 procent van de middelen houden verband met de integratie van de inkomsten en uitgaven van agglomeratie en provincie in de begroting. Deze uitgaven werden immers volledig in de afdeling Administratiekosten opgenomen.

In de administratie zal een commissie worden opgericht die voorstellen moet formuleren voor het rationeel verwerken van de wettelijke en reglementaire verplichtingen.

Verder moeten we nieuwe financieringsbronnen zoeken. Ik ben daarstraks ingegaan op het artikel dat het ons mogelijk maakt bij de Federale Staat te gaan aankloppen.

In de Europese Unie is er een groeiende samenwerking tussen de grootsteden, die allemaal met dezelfde fenomenen worden geconfronteerd, om van de Europese Unie middelen te bekomen om bepaalde projecten te ondersteunen. Ik meen dat Europa ook in Brussel, liever vroeg dan laat, over de brug zal moeten komen met hulp aan een stad die ook de hoofdstad van Europa is.

Hoe dan ook zal het in de toekomst meer dan ooit een belangrijke taak blijven van de Regering om tijdig de financiële draagkracht van het Gewest te controleren. We moeten de tering naar de nering zetten. Ik twijfel geenszins aan de financiële leefbaarheid van een stadsgewest als Brussel en het is onze taak het financieel leefbaar te houden. Ik zal mij daarvoor blijven inzetten. Ik ben niet ongerust, als we ten minste de moed hebben tijdig te doen wat noodzakelijk is. (*Applaus.*)

**De Voorzitter.** — Dames en Heren, ik stel voor onze werkzaamheden te onderbreken en ze vanmiddag om 14 u. 30 te hervatten.

Mesdames et Messieurs, je vous propose d'interrompre nos travaux pour les reprendre cet après-midi à 14 h 30. (*Assentiment.*)

La séance plénière est levée.

De plenaire vergadering is gesloten.

— La séance plénière est levée à 13 h 10.

De plenaire vergadering wordt gesloten om 13 u. 10.